

SONDAGES ARCHEOLOGIQUES

Parcelle nord des jardins du château de Kergroadez (Brélès, 29)

Maître d'ouvrage : Mr et Mme JACLIN

Opérateur archéologique : ARCHEOVERDE - C. Travers

Autorité scientifique : S.R.A. Bretagne

D.R.A.C. Bretagne / Conservation Régionale des Monuments Historiques

RAPPORT DE SONDAGES ARCHEOLOGIQUES

Opération menée sur la parcelle nord des jardins
du château de Kergroadez (Brélès, 29)



par Cécile TRAVERS

Août 2012

SOMMAIRE

I- CONTEXTE D'INTERVENTION.....	p. 2
I-1 Le cadre administratif et opérationnel.....	p. 2
I-2 Les circonstances.....	p. 3
I-3 L'archéologie appliquée à l'étude des jardins historiques.....	p. 4
I-4 Les objectifs et la méthode.....	p. 5
II- ANALYSE HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER DU CHATEAU.....	p. 8
II-1 D'après les sources d'archives.....	p. 8
II-2 D'après le cadastre dit « napoléonien ».....	p. 10
III- RESULTATS DE LA CAMPAGNE ARCHEOLOGIQUE DE 2012.....	p. 20
III-1 Les niveaux antérieurs à l'occupation humaine.....	p. 20
III-2 Une première mise en culture.....	p. 20
III-3 Création d'un potager-verger entre le XVe et la fin du XVIe.....	p. 21
III-4 Création d'un jardin d'agrément au début du XVIIe	p. 23
III-4-1 Les travaux de terrassement préalables.....	p. 23
III-4-2 L'aménagement d'une tranchée drainante en arrière du talus des douves.....	p. 24
III-4-3 L'aménagement d'une allée sablée au bord du talus des douves.....	p. 24
III-4-4 La plantation de végétaux.....	p. 26
III-5 Conversion du jardin en parcelle agricole entre la fin du XVIIIe et 1850.....	p. 27
III-6 Remaniement de surface du replat de la base du talus (1913-1914).....	p. 28
IV- SYNTHESE.....	p. 29
LISTE DES FIGURES.....	p. 32
ANNEXES.....	p. 33
PLANCHES.....	p. 43

I- CONTEXTE D'INTERVENTION

I-1 Le cadre administratif et opérationnel

IDENTITE DU SITE

Département : Finistère

Commune : Brélès

Lieu-dit ou adresse : jardin du château de Kergroadez

Cadastre : Année : 2011 Section : WB Parcelle : 33B - 33C

Coordonnées Lambert : x : 1133677.05 y : 7281372.56

Propriétaire du terrain : Mr et Mme JACLIN, Kergroadez, 29810 Brélès

Protection : classement M.H. par arrêté du 02/05/1995

OPERATION ARCHEOLOGIQUE

Nature de l'opération : sondages

Autorisation n° : 2012-085 en date du 12 avril 2012

Valable du 16/04/2012 **au** 23/04/2012

Titulaire : Cécile TRAVERS

Organisme de rattachement : ARCHEOVERDE, 3 rue Gustave Nadaud, 69007 Lyon

Dates d'intervention sur le terrain : du 17/04/2012 au 20/04/2012

INTERVENANTS

Conservateur régional de l'archéologie : Stéphane DESCHAMPS

Archéologue : Cécile TRAVERS, archéologue spécialiste des jardins

Relevé topographique : B.E.T.I., 105 rue de Siam, 29200 Brest

I-2 Les circonstances

Le château de Kergroadez se situe dans la partie nord-ouest du Finistère, entre les villages de Brélès et de Lanrivaro. Sa construction daterait du début du XVII^e siècle et est attribuée à François III de Kergroadez. On y accède à partir de la D 268 par une petite route bordée de chênes pluricentenaires, au bout de laquelle s'embranche la rachine, elle aussi plantée d'arbres remarquables¹, menant à l'avant-cour du château (**fig. 1**).

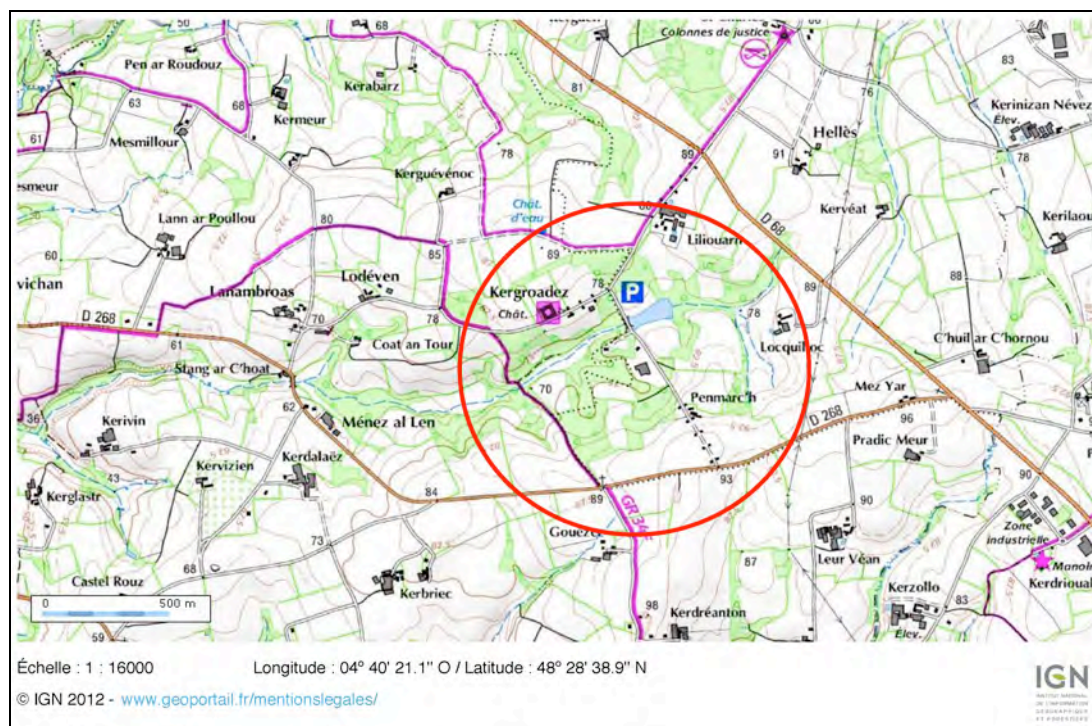


fig. 1 : Localisation du site sur la carte I.G.N.

Après avoir consacré onze années à la restauration du château, les propriétaires souhaitent s'engager dans la mise en valeur des abords immédiats de l'édifice et éventuellement recréer des jardins sur une base historique. Afin d'avancer de façon réfléchie et documentée sur ce projet, quelques recherches s'imposaient.

Une étude historique réalisée il y a quelques années dans le but de mieux comprendre la façon dont le domaine avait évolué au cours des siècles, concluait ainsi son analyse de l'environnement paysager du château : « (...) il est fort peu probable que l'aménagement des abords immédiats du château, notamment des jardins, ait connu plusieurs états élaborés et aboutis, propres à la vie d'une demeure noble ayant connu une certaine constance dans la prospérité. Le premier état de ces aménagements périphériques a-t-il même comporté un jardin d'agrément organisé avec parterres ordonnancés de façon autre que sommaire ou embryonnaire ? Rien n'est moins sûr. S'il y eut assurément un plan d'intention pour de tels jardins, et aménagement de leur infrastructure, c'est par ce qu'il reste de cette infrastructure dans l'organisation du parcellaire qu'on peut en restituer le principe dans ses grandes lignes, en gardant à l'esprit que très vite cette intention ambitieuse avait dû dégénérer en aménagement minimal de jardin domestique, comparable à celui d'un manoir breton ordinaire. (...) Il n'existe donc aucun état de référence documenté pour les jardins du

¹ Sur la carte I.G.N., ces arbres remarquables sont symbolisés par des points noirs.

château de Kergroadez. (...) »².

Ainsi, la question de savoir quels types d'aménagements paysagers avaient été réalisés dans l'environnement proche du château de Kergroadez et comment ceux-ci avaient évolué au cours du temps restait ouverte. L'Inspection Générale des Monuments Historiques a alors suggéré de faire appel à l'archéologie pour tenter d'en apprendre davantage par le biais des archives du sol³, seules capables d'apporter des réponses tangibles aux questions que se posaient les propriétaires.

I-3 L'archéologie appliquée à l'étude des jardins historiques

Le sous-sol d'un jardin conserve l'empreinte des interventions paysagères qui ont jalonné son histoire. Travaux de terrassement, plantations, travaux de maçonnerie, apports minéraux à vocation technique ou esthétique, tous ces gestes laissent des traces au sein des sédiments.

L'étude de ces traces peut permettre de :

- Comprendre la structure profonde du jardin et la façon dont il s'est intégré dans l'environnement (conditions topographiques et hydrogéologiques),
- Reconnaître les gestes techniques liés à sa mise en œuvre (travaux de terrassement, aménagements de sous-sol),
- Identifier et caractériser les différentes phases d'aménagement,
- Repérer d'anciens éléments de composition (allées, platebandes, parterres, trous de plantation, structures hydrauliques, maçonneries),
- Mettre au jour des éléments de décor et de mobilier (pots de jardin, fragments de statuaire, bases de statues ou de bancs).

Issu de l'alliance du végétal et du minéral, le jardin est un morceau de paysage idéalisé procédant d'un subtil équilibre entre Nature et Culture. Son étude archéologique s'inspire donc des principes et méthodes de l'archéologie du paysage et s'appuie tout comme elle sur des disciplines environnementales (pédologie, géomorphologie, micromorphologie, hydrogéologie, palynologie...). Elle requiert également des connaissances élargies en histoire des jardins et en histoire des techniques.

Sur le terrain, plusieurs techniques d'investigation sont envisageables et se complètent : prospections géophysiques, sondages, fouilles, décapages. Celles-ci font toujours suite à une analyse approfondie de la documentation historique (photographies aériennes, cartes et plans anciens, traités de jardin, sources textuelles), préalable indispensable à toute étude de jardin. L'analyse archéologique consiste ensuite à confronter cette documentation aux données de terrain. Dans le cas d'une fouille, chaque unité stratigraphique (U.S.) correspond à un événement vécu par le jardin. Il appartient à l'archéologue de décrypter cet

² CORVISIER C., *Le château de Kergroadez en Brélès (Finistère) : Etude d'histoire architecturale et topographique*, inédit (cette étude est consultable sur internet à l'adresse : www.kergroadez.fr/pdf/etude_histoire_Kergroadez.pdf)

³ Par opposition aux « archives papier » que sont les plans et les textes.

événement à la fois dans le temps et dans l'espace, et de retracer l'évolution de la composition paysagère depuis l'époque de sa création jusqu'à nos jours.

I-4 Les objectifs et la méthode

A Kergroadez, l'analyse historique et topographique localisait les anciens jardins au niveau des plateformes haute et basse, situées respectivement à l'arrière du château et au-devant de l'avant-cour⁴ (**fig. 2**). Les investigations devaient donc porter sur ces terrains actuellement enherbés et dénués de tout aménagement, hormis, pour la plateforme basse, une rampe d'accès terrassée aménagée dans les années 1990.

Il fallait tout d'abord s'assurer de la bonne conservation des couches archéologiques du XVII^e siècle, et comprendre quels travaux de terrassement avaient prévalu à la formation du site. L'interprétation des traces archéologiques devait ensuite permettre de déterminer la nature des aménagements réalisés au XVII^e siècle et d'analyser la façon dont ces aménagements avaient évolué jusqu'à nos jours.

Ne s'agissant pas dans un premier temps d'une étude exhaustive, il a donc été décidé, en accord avec le S.R.A. et les propriétaires, de se limiter à une intervention minimaliste par le biais de quatre sondages (**fig. 3**) :

- Deux sur la grande parcelle rectangulaire située à l'arrière du château, dénommée « le Grand Jardin » en 1850 (n° 437) et susceptible d'avoir accueilli un jardin d'agrément,
- Deux sur la parcelle située légèrement en contrebas de l'avant-cour, dénommée « le Jardin » en 1850 (n° 453), clôturée de murs et cultivée en potager au XX^e siècle.

A l'issue de cette étude, nous devons être en mesure de :

- Déterminer la nature et la chronologie des travaux de terrassement ayant conduit à la formation des plateformes haute et basse des jardins,
- Déterminer quelle était l'affectation de la parcelle n° 437 au début du XVII^e siècle et avoir quelques éléments de connaissance sur son organisation interne,
- Caractériser et localiser précisément les anciennes limites de la parcelle n° 453,
- Déterminer quelle était l'affectation de la parcelle n° 453 au XVII^e siècle et avoir quelques éléments de connaissance sur son organisation interne.

⁴ La topographie du site est très bien analysée dans la partie II du rapport de Christian CORVISIER (*op. cit.*)

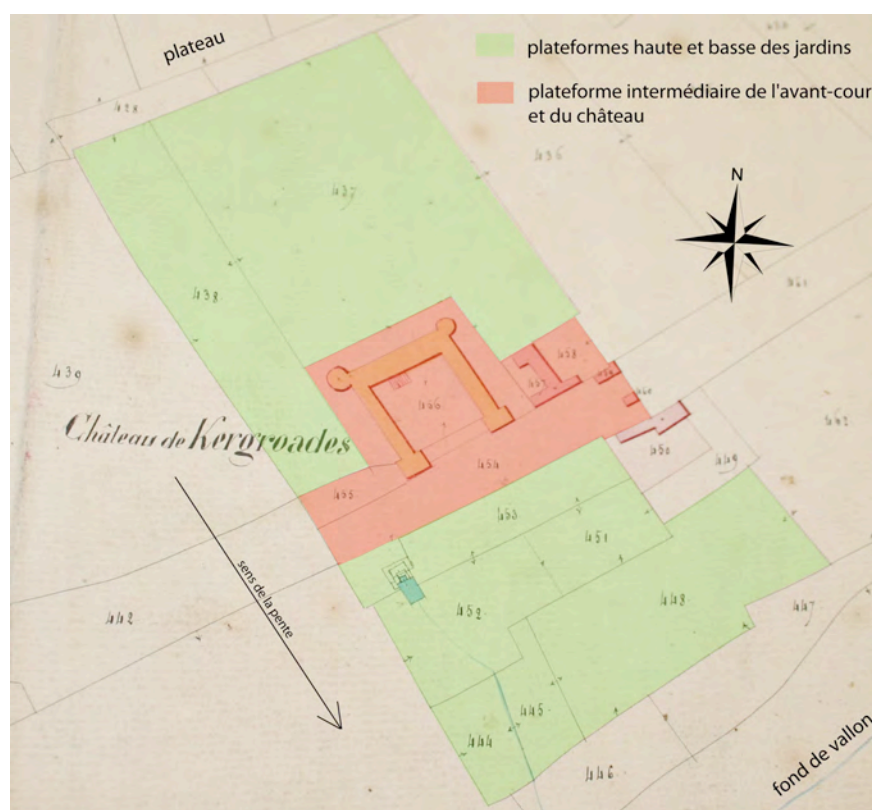


fig. 2 : Topographie générale du site – Plan cadastral napoléonien de la commune de Brélès, section A dite du Bourg, feuille 2è, 1844⁵

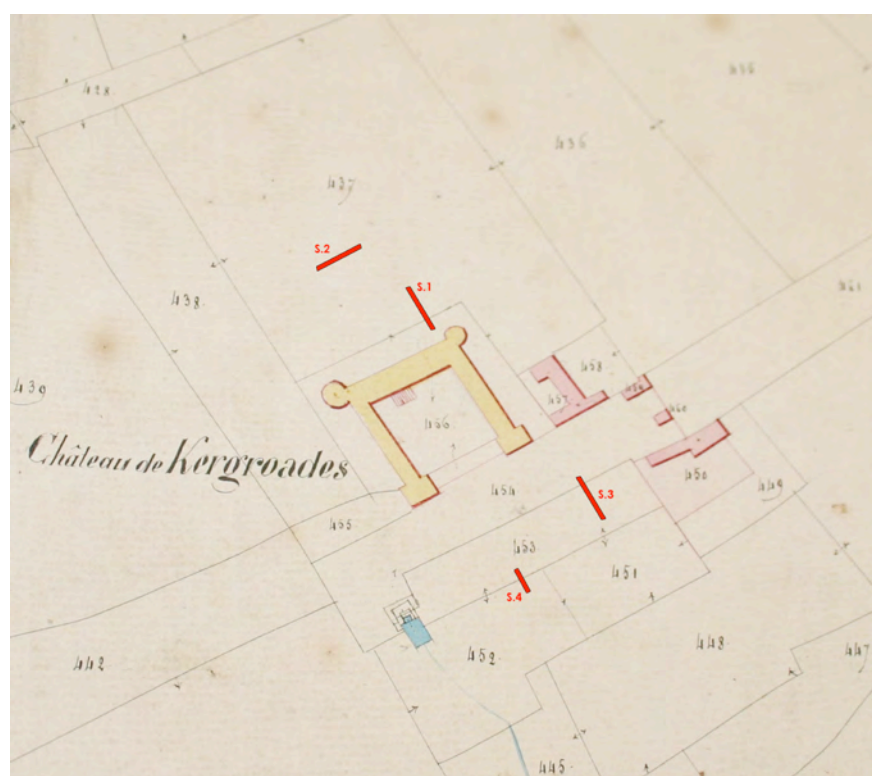


fig. 3 : Positionnement des sondages initialement prévus sur un extrait du plan cadastral napoléonien

⁵ Consultable en ligne sur le site : www.archives-finistere.fr

Le propriétaire ayant décidé d'interrompre les recherches avant le plein achèvement de notre mission, seule la grande parcelle rectangulaire située à l'arrière du château, soit la parcelle n° 437 du cadastre napoléonien, a finalement été explorée.

Trois sondages faisant en moyenne 1 m 20 de large et 1 m 20 de profondeur ont été creusés à la mini-pelle sur une surface totale d'environ 1,2 hectare⁶ (**Pl. I**) :

- Le sondage S.I part du mur des douves et s'étire sur 21 m de long selon l'axe NO-SE structurant l'ensemble du pourpris⁷. Il devait nous apporter des éléments de connaissance concernant les terrassements et aménagements mis en œuvre dans la partie basse de la parcelle.

- Le sondage S.II devait recouper l'axe NO-SE reliant l'entrée nord du jardin à la poterne postérieure du château. On pouvait en effet s'attendre à y trouver les traces d'une grande allée axiale, dispositif récurrent des jardins réguliers du XVIIe siècle. Or, dans ce secteur, le substrat rocheux se situe à environ – 50 cm de la surface actuelle. Les couches archéologiques, peu épaisses, ont été brassées par les labours contemporains, formant un palimpseste archéologiquement inexploitable. Ce sondage a donc été abandonné au profit de S.III et ne fait que 4 m de long.

- Le sondage S.III a été creusé 18 m plus au sud, à la hauteur du sondage S.I. A cet endroit, le recouvrement sédimentaire est plus épais et les couches archéologiques, bien que rabotées superficiellement par les labours contemporains, offrent néanmoins des éléments de lecture pour l'analyse stratigraphique. Ce sondage fait 16 m 30 de long.

⁶ Surface de la parcelle n° 437 du cadastre napoléonien.

⁷ Ce terme ancien, attesté dans de nombreuses régions françaises, désigne l'espace enclos comprenant la maison et les parcelles avoisinantes occupées par les dépendances (chapelle, fontaine, colombier, vivier...) ou cultivées pour l'autonomie alimentaire et l'agrément des habitants (jardins, vergers, parterres, bois d'ornement, bois de haute futaie, bois taillis, prés et terres labourables du domaine direct). Les limites de cet enclos pouvaient être matérialisées par un mur, un talus, un fossé ou une haie.

II- ANALYSE HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER DU CHATEAU

II-1 D'après les sources d'archives⁸

L'existence de la seigneurie de Kergroadez (ou Kergroades) est attestée dès le XIV^e siècle sur la paroisse de Brélès. Les historiens s'accordent pour dire que le château a été bâti entre 1602 et 1613, peu de temps après que son commanditaire, François III de Kergroadez (vers 1565-1617), reçoive le titre de marquis et le collier de l'Ordre de Saint-Michel en récompense de son soutien au parti royal pendant les guerres de la Ligue (1588-1598).

D'un point de vue architectural, le château procède d'un unique programme de construction et n'intègre aucun élément du manoir qui lui préexistait⁹. Appartenant au style « Renaissance bretonne », l'édifice « s'annonce comme une œuvre unitaire et homogène par son plan orthogonal régulier (la cour intérieure est un carré à peu près parfait de 28 m de côté) et la symétrie de sa composition avec corps principal en fond de cour, ailes latérales et pavillons de plan trapézoïdal "losangique" aux angles de la façade d'entrée, laquelle est traitée comme un mur-écran. Cette réalisation encore exceptionnelle dans le contexte géoculturel de la Bretagne au début du XVII^e siècle est manifestement inspirée des grands modèles "français" de la seconde Renaissance, comme le château d'Ecouen en Ile-de-France, influence passée par l'intermédiaire du proche château de Kerjean »¹⁰.

Voici comment le domaine était décrit en 1629 : « *Un fort beau château, **jardins, arrivez** qui, joints aux **beaux et grands bois et autres décorations** qui y étaient dès auparavant font qu'elle peut se dire une des belles maisons de France* »¹¹. A cette époque, il existe donc plusieurs « jardins » à Kergroadez. Ceux-ci sont manifestement une création du début du XVII^e siècle, par opposition aux « bois et autres décorations » qui eux existaient déjà à l'époque du manoir. Ces jardins sont encore cités dans un aveu de 1682¹². Néanmoins, le terme « jardin » peut recouvrir plusieurs réalités. Or rien, dans les sources des XVII^e et XVIII^e siècles, ne permet de savoir s'il s'agit de jardins utilitaires (potager, verger) destinés à la consommation de la maison, de jardins d'agrément, ou bien des deux à la fois réunis sous un même vocable.

Un « *Etat des meubles* » réalisé le 2 août 1779¹³ pourrait en tout cas attester de l'existence d'un verger : « (...) Dans **le jardin**, Un lit en planche et couvert de même pour garder la nuit **les fruits** (...) ». On remarque qu'il n'est plus fait mention que d'un seul jardin. Il en est de même le 26 mai 1789, lorsque le marquis de Roquelaure rédige l'avis de mise en vente de sa part de succession : « (...) un grand Château, avec deux ailes bâties en pierres de taille, **Jardin**, Chapelle, **deux Colombiers, deux Etangs**, Moulins à eau & à vent, **bois de haute futaie & de taillis** (...) **Les belles pépinières** dont une partie des plants sont en état d'être

⁸ Les plupart des dates et citations historiques contenues dans cette partie proviennent du rapport de Christian Corvisier : CORVISIER C., *Le château de Kergroadez en Brélès (Finistère) – Etude d'histoire architecturale et topographique*, inédit (consultable sur internet : http://www.kergroadez.fr/pdf/etude_histoire_Kergroadez.pdf)

⁹ La localisation exacte de ce dernier reste à ce jour inconnue.

¹⁰ Extrait de : CORVISIER C. (*op. cit.*)

¹¹ B.N.F., Ms., Cabinet d'Hozier, n° 200, Kergroadez. Publiée par René Couffon dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. LIX, 1932, p. 3-23

¹² Aveu du 25 mars 1682 : « (...) une aire, un bois clos, des jardins, des viviers à poissons et des issues de franchise (...) » (A.D.L.-A., série B, fonds de la Chambre des Comptes de Bretagne)

¹³ A.D.F., 10 J 2, (6)

*transplantés, rendent cette terre susceptible de grande augmentation & de décoration, ses avenues ou rabines étant très belles & très étendues (...)*¹⁴.

Pour des raisons publicitaires évidentes, ce texte exagère sans doute le potentiel du domaine, mais il atteste néanmoins de l'existence de plusieurs pépinières en activité en cette fin de XVIII^e siècle. Celles-ci ne sont pas mentionnées dans les aveux du XVII^e siècle. On peut logiquement penser qu'il s'agit d'un apport du XVIII^e siècle. Or, seul un propriétaire ayant eu le temps d'avoir une vision à long terme sur le château et son environnement, et donc ayant vécu de façon durable à Kergroadez, a pu en être l'initiateur. Nous pensons tout particulièrement à Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez (1707-1759), dernière représentante de la maison de Kergroadez, ayant vécu au château des années 1730 jusqu'à sa mort en 1759.

En 1732, elle est l'unique héritière des seigneuries de Kergroadez, du Gouverbihan et de Lossulien, et décide de vivre à Kergroadez en compagnie de son époux Sébastien-Louis de Kerouartz, seigneur de Boiséon. Un détail historique tendrait à prouver qu'elle était une personne pragmatique, ou tout au moins reconnue comme telle. En 1736, Sébastien-Louis de Kerouartz jugé inapte à gérer ses biens pour cause de prodigalité, est mis sous la curatelle de son épouse. Celle-ci ne pouvait pas ignorer « l'épargne et la commodité »¹⁵ qu'une pépinière pouvait lui offrir pour assurer la plantation et le renouvellement des « très belles & très étendues » allées de son domaine. L'hypothèse selon laquelle Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez serait à l'origine de la création des pépinières mentionnées en 1779 paraît tout à fait plausible, d'autant qu'après elle, plus aucun seigneur ne résidera à Kergroadez, que ce soit de façon durable ou temporaire.

Il est en revanche peu probable qu'elle ait vu semer les graines des arbres déclarés comme étant « en état d'être transplantés » en 1779. Sachant qu'elle est décédée en 1759, ces arbres auraient eu au minimum vingt ans en 1779, ce qui est un âge très avancé pour une transplantation, même dans le cas de gros sujets¹⁶. Il faut en déduire qu'après la mort de la marquise¹⁷, un personnel compétent et encadré était encore présent sur place pour continuer à entretenir les pépinières et plus généralement l'environnement du château. A ce propos, nous savons qu'un certain Charles Deneroux est régisseur du domaine de Kergroadez jusqu'en 1798 et qu'il réside au château avec une domestique¹⁸. Par ailleurs, un inventaire des titres et des biens meubles réalisé au moment de la procédure de séquestration du château en 1792 signale la présence d'un **jardinier**. Celui-ci déclare « qu'il manœuvrait et cultivait lui-même [et] qu'il tenait en outre par main¹⁹ le verger et le pré »²⁰. Nous ne

¹⁴ A.D.F., 10 J 2, (7)

¹⁵ Voici ce qu'en dit Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, grand théoricien de l'aménagement des jardins de propriété au XVIII^e siècle : « Ce chapitre ne sera pas un des moins utiles de ce Traité, si l'on considère l'épargne et la commodité qu'une Pépinière offre sans cesse à son Maître. Une marque de son utilité, c'est que toutes les grandes Maisons en sont ordinairement bien pourvues, comme d'une chose indispensable dans les Jardins d'une vaste étendue. Le plus grand secours qu'on tire d'une Pépinière, c'est que quand un arbre meurt dans un Jardin, on peut le choisir chez soi, et le trouver dans sa Pépinière, sans être obligé de sortir pour l'aller chercher ailleurs, quelquefois bien loin, et avec tout cela l'acheter cher : les arbres élevés dans le même terrain, en reprennent bien mieux, et viennent toujours plus beaux (...). On place ordinairement les Pépinières dans des endroits écartés comme au bout d'un Parc. (...) On ne peut jamais avoir trop de Pépinières ; un carré, deux ou trois, selon la grandeur du Jardin (...) » (DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-J., *La théorie et la pratique du jardinage*, édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003, p. 355).

¹⁶ Les gros sujets issus de pépinières avaient en moyenne entre 12 et 15 ans. Il arrivait que l'on transplante de très gros sujets âgés de 20 ans, mais cela demandait un appareillage très spécialisé, dont la marquise de Kergroadez ne disposait probablement pas vers le milieu du XVIII^e siècle.

¹⁷ A la mort de Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez, la curatelle de Sébastien Louis de Kerouartz est confiée à un parent éloigné. Celui-ci procède immédiatement à la liquidation de la succession de la marquise de Kergroadez et fait faire « l'inventaire des biens mobiliers étant au manoir de Kergroadez ». Ce mobilier est dispersé en vente publique le 28 avril 1759.

¹⁸ CORVISIER C., (*op. cit.*), p. 7

¹⁹ Cela signifie que le terrain n'était pas affermé et qu'il s'en appropriait les bénéfices.

²⁰ CORVISIER C., (*op. cit.*), p. 11

connaissions ni l'âge ni le nom de ce jardinier, mais il est possible qu'il ait été recruté par Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez pour l'entretien de son parc. Par ailleurs, le pré dont il est question ici pourrait correspondre à l'ancien jardin d'agrément converti en prairie naturelle suite à la désertion du domaine par les héritiers de la marquise²¹. Ce qui est sûr, c'est que l'unique « jardin » mentionné dans les sources en 1779 et en 1789 était en fait un verger. Il s'agit probablement de la parcelle n° 438 du cadastre napoléonien.

Finalement, le château ne sera mis sous séquestre qu'à l'automne 1798. Au début du XIXe siècle, la direction de l'Enregistrement du Domaine fait déposer et vendre le plomb des toitures qui commençait à attirer les pillards. Ce prélèvement organisé dégrade les couvertures d'ardoises, l'eau de pluie infiltre peu à peu les planchers du château. En 1806, le château est déclaré ruiné²², si bien que l'année suivante, une « *Vente de mobilier national* » est organisée afin de vendre aux enchères les matériaux qui subsistent. Le lever du séquestre n'intervient qu'en 1809 sur un château littéralement dépecé. Les héritiers s'organisent pour reprendre possession de leur bien. Cependant, tout au long du XIXe siècle, Kergroadez ne représentera rien de plus qu'un bon domaine de rapport géré à distance par ses propriétaires successifs.

En 1889, Valentine Mevel, héritière de la partie du domaine comprenant le château, épouse l'armateur brestois Julien Chevillotte. Vers 1910, les époux Chevillotte, devenus entre temps propriétaires, décident d'entreprendre la restauration complète du château de Kergroadez. Le chantier s'ouvre en 1913, et le plus gros des travaux est achevé en 1914. D'après Christian Corvisier : « Il y a (...) tout lieu de croire que ce projet comportait un traitement des abords allant au-delà de la viabilisation : fossés, avenues, jardins devaient sans doute faire l'objet d'un chapitre du projet. La guerre et les litiges survenus à partir de 1915 ont sans doute empêché la continuation des travaux. »²³.

II-2 D'après le cadastre dit « napoléonien »

Le plan cadastral dit « napoléonien » de la commune de Brélès date de 1844²⁴. La deuxième feuille de la section A de ce plan nous offre une photographie du domaine de Kergroadez tel qu'il était implanté sur le territoire de la commune vers le milieu du XIXe siècle (**fig. 4**). Or il est avéré que l'état du parcellaire figurant sur les plans cadastraux du XIXe n'a pas beaucoup évolué par rapport aux époques antérieures²⁵. Ainsi, le cadastre dit « napoléonien » est un outil d'analyse précieux pour comprendre comment le bâti seigneurial et son environnement ont évolué au cours des siècles. Qu'en est-il pour l'environnement paysager du château de Kergroadez ?

Il apparaît que le château et son pourpris s'inscrivent dans un carré presque parfait, constituant un îlot bien identifiable au sein du parcellaire irrégulier qui l'environne (**fig. 5**). Cet effet de surimposition est la traduction topographique d'une implantation tardive.

Ce carré fait environ 280 m de côté, soit dix fois les dimensions de la cour intérieure. Comme

²¹ Il est avéré que les jardins d'agrément entourant les châteaux ont souvent été transformés en surfaces agricoles (terres ou prés) au cours de la période révolutionnaire. Les fonctions d'agrément étant emblématiques du mode de vie seigneurial, la logique politico-économique de l'époque tendait à les faire disparaître au profit des terres cultivables sources de revenus.

²² CORVISIER C., (op. cit.), p. 13

²³ CORVISIER C., (op. cit.), p. 20

²⁴ A.D.F., 3P 20/1

²⁵ Sauf cas particulier, le parcellaire d'Ancien Régime est resté relativement stable jusqu'à la moitié du XXe siècle, date des grands remembrements.

si l'espace clos de murs dédié aux activités domestiques, religieuses et administratives, était une reproduction en miniature de l'espace clos de talus dédié aux activités de plein air assurant l'autonomie alimentaire et peut-être l'agrément des habitants. En divisant ce carré en quatre carrés égaux de 140 m de côté, puis en seize carrés de 70 m, et enfin en soixante quatre carrés de 35 m, on découvre qu'il y a des analogies troublantes entre les lignes du quadrillage orthonormé ainsi obtenu et l'implantation de certains éléments ou limites parcellaires du XVII^e siècle (**fig. 6**). Ces observations semblent démontrer que les concepteurs du XVII^e siècle ont eu une réflexion globale relativement poussée au moment de l'aménagement du site et qu'ils ont obéi à un tracé régulateur afin d'organiser l'architecture et le paysage alentour selon un principe géométrique préétabli et ainsi disposer les différents éléments en harmonie les uns avec les autres. Comme le remarque Christian Corvisier : « Ce type de composition n'a pas de sources dans les modèles manoriaux, mais s'inspire au contraire directement des modèles de l'architecture française des châteaux "savants" de la seconde moitié du XVI^e siècle. (...) S'il n'est pas inédit en Bretagne²⁶, un tel parti reste rare et atteste bien de la volonté affirmée du seigneur de Kergroadez de transformer son manoir en un véritable château "à la Française", ce dernier ne se définissant pas seulement par l'ordonnancement des logis, mais aussi par celui de l'espace environnant. »²⁷. Ces tracés régulateurs constituaient avant tout des outils opératifs pour situer un bâtiment, l'orienter et le caler avec précision dans son environnement, et dénotent une recherche de rationalité et de cohérence qui tranche avec l'empirisme des époques précédentes et l'irrégularité du parcellaire qui en découlait²⁸.

Il est intéressant de remarquer que le centre de la trame géométrique appliquée à Kergroadez se trouve à l'angle est de la parcelle n° 437, correspondant à l'intersection des deux médianes du carré du pourpris : celle d'orientation NO-SE qui se superpose à la limite nord de l'avant-cour où se trouvait le porche d'entrée et celle d'orientation SE-NO passant approximativement par le centre de la cour du château. On peut se demander ce qui a motivé le choix de cet endroit apparemment anodin au regard de l'organisation parcellaire du XVII^e comme centre névralgique du tracé régulateur. Les concepteurs du XVII^e se sont-ils basés sur un élément symboliquement fort de l'ancien pourpris XVI^e ? Nous ne pouvons pas l'affirmer dans l'état actuel de nos connaissances. Il faut cependant noter deux choses. Tout d'abord, le champ limitrophe situé à l'est, parcelle n° 436, comporte dans son nom breton du XIX^e siècle le mot « pors »²⁹, ce qui pourrait laisser entendre qu'il se trouve à proximité de l'ancienne cour du manoir (**Annexe n° 1**). D'autre part, le bâtiment rural situé à l'ouest, implanté sur la parcelle n° 457, servant d'écurie en 1850, et dont la construction est, d'après Christian Corvisier, postérieure à celle du château³⁰, incorpore des éléments architecturaux manifestement récupérés sur un édifice noble des XVe-XVI^e siècles. L'ancien manoir de Kergroadez, probablement ruiné à l'époque de la construction de ce bâtiment, se trouvait-il dans ce secteur ? Seule la recherche d'éléments tangibles par le biais d'une fouille archéologique permettrait de répondre à cette question³¹.

Les plans cadastraux napoléoniens sont en général accompagnés d'un état de section. Il s'agit de registres dans lesquels sont inscrits le nom des parcelles, le nom de leur propriétaire et leur affectation à la date de la réalisation du cadastre. Or, là encore, il est avéré que le nom des parcelles s'est pérennisé au cours des siècles, témoignant bien souvent de leur

²⁶ Christian Corvisier évoque notamment le château du Coscro situé sur la commune de Lignol (56).

²⁷ CORVISIER C., (op. cit.), p. 23

²⁸ Cette recherche se fait déjà sentir, mais de façon moins systématique et à moins grande échelle, dans l'implantation des manoirs du XVI^e siècle.

²⁹ D'après LE GONIDEC, *Dictionnaire Breton-Français de Le Gonidec précédé de sa grammaire bretonne*, L. Prud'homme, imprimeur-libraire, éditeur, Saint-Brieuc, 1850 : « PORS ou PORZ, s. m. Grande porte. Porte cochère. Porte de ville, de château. », « PORS ou PORZ, s. m. Cour, espace à découvert enfermé de murs, à l'entrée d'une maison. »

Par extension le mot « pors » désigne la cour d'un manoir, voire le manoir lui-même.

³⁰ CORVISIER C., (op. cit.), p. 25

³¹ Les substructions du manoir seraient donc à rechercher prioritairement dans ce secteur.

ancienne affectation, même si celle-ci n'était plus d'actualité au XIXe siècle.

L'état de section du cadastre napoléonien de la commune de Brélès³² datant de 1850 (**Annexe n° 1**), désigne plusieurs parcelles de terre, de bois ou de jardin situées dans l'environnement du château, par des termes français évoquant la mémoire de dispositifs paysagers spécifiques : « le mail » (n° 428, 429, 431, 434), « jardin bras » (n° 437), « ar verger » (n° 438) et « ar jardin » (n° 453) (**fig. 7**). Comme l'a très bien noté Christian Corvisier : « (...) l'emploi du mot français "Jardin" dans les toponymes des parcelles du cadastre de 1850 semblent correspondre aux aménagements de jardins conçus à l'origine dans le même programme que le château. (...) »³³. Nous rajouterons que cette distinction terminologique permet d'afficher la différence entre la fonction noble et la nature savante³⁴ des aménagements paysagers créés pour l'alimentation et l'agrément du seigneur, et la fonction rurale et la nature vernaculaire des petits courtils ou « liors » entourant les dépendances.

La grande parcelle subhorizontale dénommée « le Grand Jardin » en 1850 (n° 437), située sous les fenêtres de la façade postérieure du logis principal et à l'abri des regards indiscrets derrière son haut talus de clôture, présente toutes les qualités requises pour l'implantation d'un jardin d'agrément régulier et de niveau tel que le voulait la mode des jardins au XVIIe siècle. Les parcelles n° 455 (« liors ar chapel »), n° 457 (« ar marchaussi ») et n° 458 (« jardin an ty forn »), situées en bordure de l'avant-cour de part et d'autre du château, sont très certainement des créations tardives obtenues par démembrement de cette grande parcelle de jardin unitaire, afin de répondre aux besoins du personnel resté sur place, à l'époque où les seigneurs ne résidaient plus à Kergroadez (seconde moitié du XVIIIe ?)³⁵.

En ce qui concerne la parcelle n° 438 dont il paraît évident qu'à l'origine elle formait un tout avec la parcelle n° 437, les choses sont un peu différentes. Sa limite NE³⁶, alignée sur l'axe des douves et correspondant à une des lignes du tracé régulateur établi au XVIIe siècle (**fig. 6**), est sans doute l'héritage d'une partition ancienne. Son appellation, « ar verger »³⁷, témoignant également de cette ancienneté puisque cette affectation n'est déjà plus d'actualité en 1850³⁸, laisse penser qu'il s'agissait d'une partie du grand jardin consacrée à la culture des fruits. Sa position décalée, en marge de la vue principale réservée en général aux parterres d'agrément, est celle préconisée par Jean-Baptiste de la Quintinie, célèbre directeur des jardins fruitiers et potagers de Louis XIV : « Je sais bien qu'à la campagne il est de grandes maisons et de médiocres, les unes pouvant être accompagnées de plusieurs jardins, les autres se contentant d'un seul³⁹. A l'égard de celles qui peuvent avoir plusieurs jardins, il est à la vérité très à propos que ceux qui sont destinés pour les fleurs et les arbrisseaux, c'est-à-dire les parterres, soient en général en face du principal aspect de la maison (...). Je veux donc bien qu'en de telles maisons le fruitier et le potager ne soient pas au plus bel endroit (...). C'est pourquoi, autant que faire se peut, nous nous contentons de les établir au meilleur fond, qui sans faire tort à la place du parterre se trouve assez près de la maison, et qui est aussi d'un abord commode et aisé (...) »⁴⁰.

Selon le même auteur, un verger devait être entouré de murs : « Je veux donc préférablement à toute sorte de vue que mon jardin soit clos de murailles (...) l'abri qu'elles

³² A.D.F., 3P 20/2

³³ CORVISIER C., (op. cit.), p. 25

³⁴ Requérant des connaissances en géométrie et en horticulture.

³⁵ C'est aussi l'analyse de Christian Corvisier (CORVISIER C., op. cit., p. 25).

³⁶ Actuellement constituée d'un talus moins haut que les talus cernant la parcelle n° 437.

³⁷ On notera au passage l'utilisation du terme français « verger » comme indice qu'il s'agit bien d'une parcelle « noble » associée au château.

³⁸ En 1850, les parcelles n° 437 et n° 438 ont déjà perdu leur statut de jardin et sont désignées comme « terres labourables ».

³⁹ Selon les critères de La Quintinie, Kergroadez était donc une « grande maison ».

⁴⁰ QUINTINIE J.-B. (de la), *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, édition de 1690, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 1999, p. 355

peuvent donner contre des vents fâcheux et des gelées printanières est ici d'une grande considération ; on ne saurait guère avoir de plaisir de son jardin, avoir par exemple des légumes hâtifs et de beaux fruits sans le secours de ces murailles (...). ». Actuellement, les parcelles n° 437 et n° 438 sont cernées de talus. Le grand talus extérieur est maçonné tandis que le talus intérieur, faisant la séparation entre les deux parcelles, ne l'est pas. Qu'en était-il aux XVIIe et XVIIIe siècles ? Ces talus sont-ils d'origine ? Ont-ils été aménagés tardivement pour remplacer d'anciens murs ruinés, à l'époque où le château avait perdu ses fonctions seigneuriales (fin XVIIIe-XIXe) ? Sans une fouille approfondie de leur fondement, il n'est pas possible de répondre à ces questions.

La section NO du talus de clôture de la parcelle n° 437 est percée d'une ouverture faisant à peu près 6 m de large, par laquelle on accédait au grand jardin depuis les parcelles n° 428 et n° 429, dénommées « *le mail* » en 1850. Il est intéressant de remarquer que, selon l'axe NO-SE qui structure l'ensemble du pourpris XVIIe, cette ouverture n'est pas en face de la poterne postérieure du château. Étrangement elle se trouve sur l'axe de symétrie du château et de la cour correspondant à une des lignes du tracé régulateur (**fig. 9**), alors qu'aucune des entrées du château ne s'y trouve, que ce soit l'entrée avec perron de la façade antérieure, ou l'entrée avec pont-levis de la façade postérieure. Il est donc possible que cette ouverture ne participe pas du projet initial. Au début du XVIIe siècle, le fait qu'un jardin soit encore refermé sur lui-même, établissant des liens physiques uniquement avec le château, n'est pas anachronique.

Par ailleurs, on observe que les parcelles composant le « mail »⁴¹ périphérique, parcelles n° 428, 429 et 434 du cadastre napoléonien, se situent à l'extérieur des limites NO et NE du pourpris XVIIe, et que leur emprise empiète sur les parcelles environnantes. Tout indique qu'elles se sont surimposées au schéma d'organisation du XVIIe. Elles auraient donc été créées dans un second temps, au détriment des parcelles de terre ou de bois préexistantes (parcelles n° 426, 427, 430 et 432 du cadastre napoléonien) (**fig. 8**). Ce mail tardif, disposé en équerre et faisant au total 420 m de long, n'était probablement pas un terrain de jeu. Il s'agissait plutôt d'une « promenade »⁴² - sorte de grande allée bordée d'arbres et sans issue participant classiquement des dispositifs paysagers entourant les châteaux des XVIIe et XVIIIe siècles. Il a peut-être été introduit par Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez entre 1732 et 1759. En effet, comme on l'a vu plus haut, cette dernière pourrait être à l'origine des pépinières mentionnées dans les sources à la fin du XVIIIe siècle. Or la contemporanéité de ces deux dispositifs (pépinières et mails) paraît tout à fait logique : pour mettre le parc au goût du jour et créer un parcours de promenade⁴³ ouvert sur les jardins, la marquise aménage un mail, et dans le même temps crée les pépinières permettant de planter et de renouveler les alignements qui le ponctuent.

La parcelle en forme de quadrilatère irrégulier (n° 431), située dans l'angle nord du pourpris à la convergence des branches NO et NE de ce mail, et dénommée également « *le mail* » en 1850, participe selon nous du même projet d'aménagement. On voit qu'à cet endroit les deux branches du mail butent sur la route passant au nord du domaine (**fig. 8**). Il fallait trouver une solution pour relier ces deux branches de façon harmonieuse et faire en sorte que le promeneur n'ait pas l'impression de contourner un obstacle pour effectuer son

⁴¹ Dans BENETIERE M.-H., *Jardin, vocabulaire typologique et technique*, Centre des Monuments Nationaux / Editions du Patrimoine, Paris, 2000, p. 201 : « MAIL, n. m., Allée sablée longue d'environ 600 m et large de 8 à 10 m bordée de pieux ou d'arbres en alignement, où les joueurs du jeu de mail (jeu de paillemaille) doivent pousser une boule de bois vers un lieu désigné au début de la partie à l'aide d'un maillet long de 1 m à 1,5 m dont la masse est munie de viroles en fer. (...) ». Dans les sources étudiées par l'auteur, le terme « mail » ou « paille-maille » est utilisé dans le sens de « promenade » dès le début du XVIIe siècle (notamment chez Olivier de Serres, 1600).

⁴² Dans BENETIERE M.-H., *op. cit.*, p. 30 : « PROMENADE, n. f., Espace allongé constitué d'une allée généralement bordée d'arbres en alignement et destinée à la promenade en attelage, à cheval ou à pied. A l'origine, la promenade était fermée à chaque extrémité. (...) ».

⁴³ Se promener, c'est-à-dire se déplacer d'un lieu à un autre pour le plaisir, est une pratique qui, en Europe, se développe surtout à partir du XVIIIe siècle.

parcours. La création d'un bosquet en « quinconce »⁴⁴ sur la parcelle n° 431 détachée de la grande parcelle de terre dénommée « *parc pors ar guer* », représente selon nous la solution idéale à ce problème de composition. Avec son angle aigu pointant vers le nord, il y a tout lieu de penser qu'il s'agissait d'un quinconce en losanges.

Ces parcelles plantées d'arbres de haute tige en alignement vouées à l'agrément des seigneurs de Kergroadez, ont cessé d'être entretenues à partir de la Révolution et ont peu à peu dégénéré en couvert forestier. Les officiers du cadastre les enregistrent comme « bois futaie » en 1850 (**Annexe n°1**).



fig. 4 : Extrait du plan cadastral napoléonien de la commune de Brélès, section A dite du Bourg, feuille 2è, 1844

⁴⁴ Dans BENETIERE M.-H., op. cit., p. 77 : « QUINCONCE, n. m., Couvert destiné à la promenade et constitué par plusieurs rangées d'arbres d'ornement de haute-tige plantés en alignement de façon à répéter régulièrement une figure géométrique : carré, rectangle, losange, ou "quinconce", c'est-à-dire, au sens premier, la figure formée par le chiffre 5 d'un dé ou d'une carte à jouer. (...) ».



fig. 5 : Emprise carrée du pourpris créé au début du XVIIe siècle



fig. 6 : Tracé régulateur de l'implantation du pourpris de Kergroadez au début du XVIIe siècle



fig. 7 : Parcelles désignées sous une terminologie française dans l'Etat de section de 1850

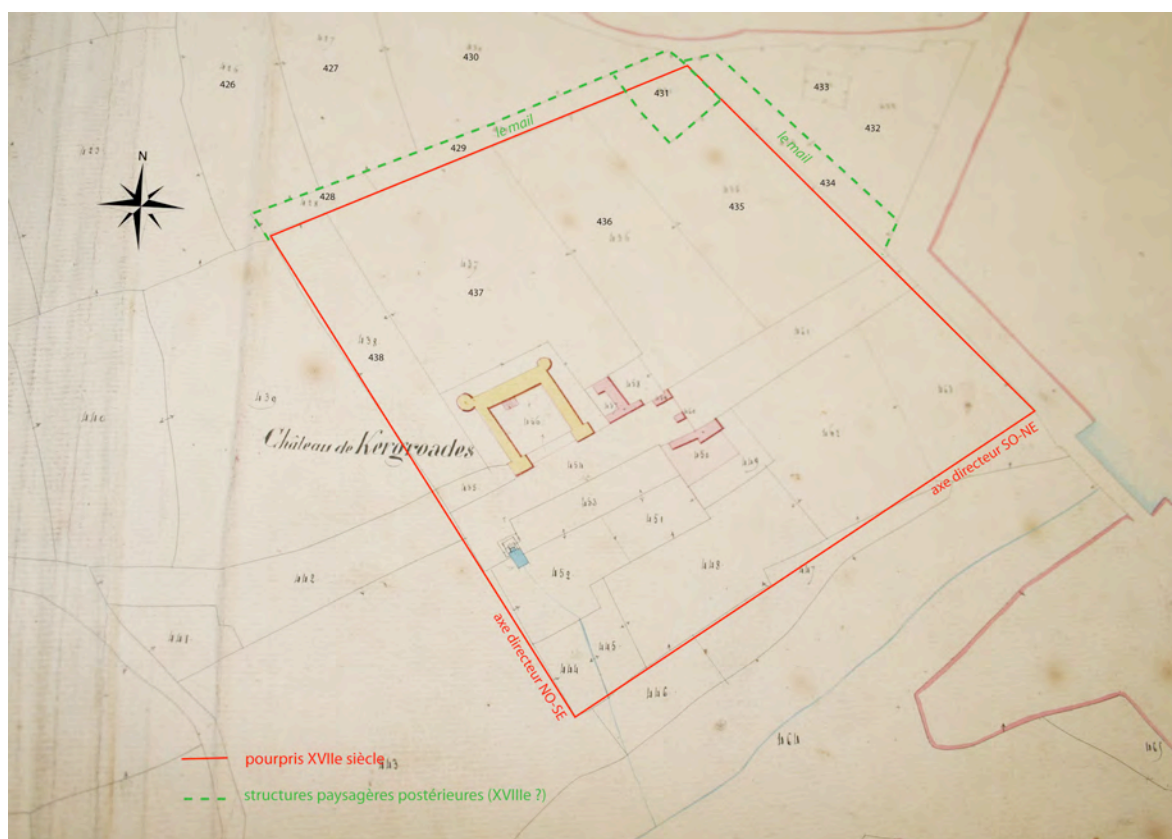


fig. 8 : Structures paysagères postérieures à l'implantation du pourpris XVIIe

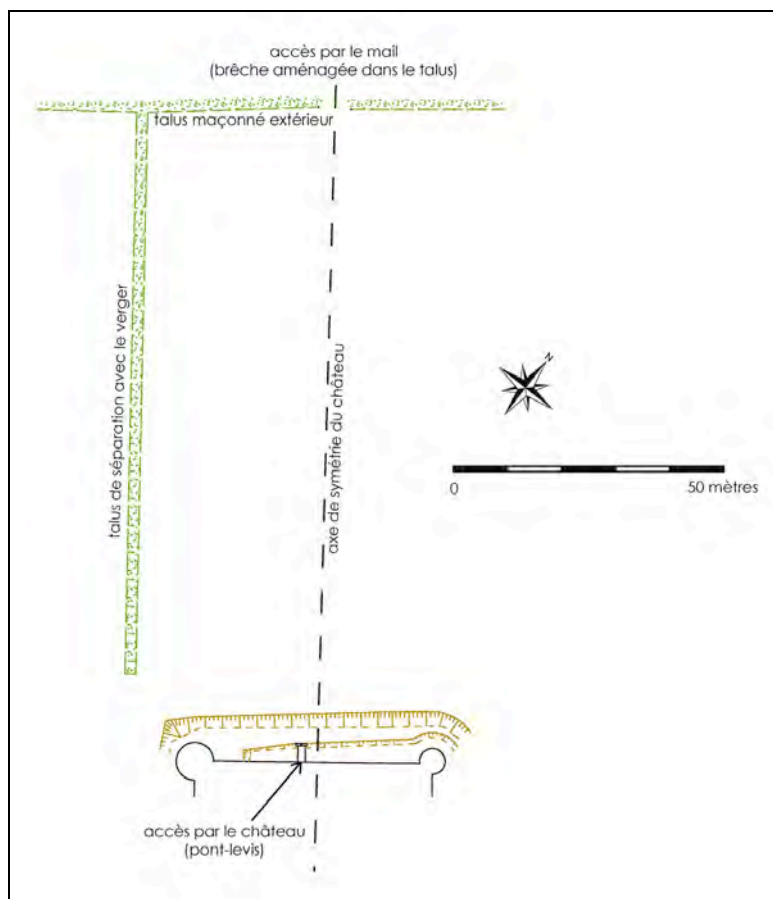


fig. 9 : Accès au grand jardin et axe de symétrie du château

Concernant la parcelle de jardin n° 453 située au sud-est du château en contrebas de l'avant-cour, dénommée « ar jardin » et portant l'affectation « jardin » dans l'état de section de 1850 (**Annexe n° 1**), il apparaît que sa situation à mi-côte, son orientation et son implantation à proximité d'un point d'eau, font d'elle l'emplacement idéal pour la culture d'un jardin potager⁴⁵. Par ailleurs, elle s'intègre parfaitement dans le schéma orthonormé du pourpris XVIIe, sa limite basse correspondant approximativement à une des lignes du tracé régulateur (**fig. 6**). Il n'est donc pas impossible que cette parcelle accueillait le jardin potager du château de Kergroadez dès le début du XVIIe siècle. Ce jardin était-il clos de murs ? A quel niveau se situait-il ? Comment y accédait-on ? Comment les carrés de culture étaient-ils organisés ? Y avait-il des « espaliers » et des « contre-espaliers »⁴⁶ le long des murs ? Ses limites telles qu'elles apparaissent sur le plan cadastral napoléonien de 1844 sont-elles celles du XVIIe siècle ? Nous l'ignorons. Seule une investigation de son sous-sol pourrait apporter des réponses tangibles à ces questions.

⁴⁵ Pour s'en convaincre, il faut lire les pages 182 à 201 de l'ouvrage de Jean-Baptiste de la QUINTINIE (op. cit.) dans lesquelles sont énumérées et décrites les différentes conditions pour l'implantation réussie d'un potager selon les principes du XVIIe siècle.

⁴⁶ Dans BENETIERE M.-H., op. cit., p. 388 : « **ESPALIER**, n. m., Ensemble d'arbres ou d'arbustes généralement fruitiers, de demi-tige ou de basse-tige, alignés régulièrement et palissés le long d'un mur servant de brise-vent, sur un treillage (volier), ou sur des fils de fer faisant fonction de support d'espalier. Le contre-espalier (éventail, haye d'appuy) est un espalier non adossé, parallèle au support d'espalier. Il est distant de l'espalier d'environ deux à trois mètres et établi à hauteur d'appui pour éviter une ombre portée trop forte. Une planche potagère est souvent aménagée entre l'espalier et le contre-espalier. ».



fig. 10 : Photocopie d'une gravure datant de 1806-1807, montrant l'avant-cour du château depuis l'ouest et le mur qui la bordait côté jardin (collection particulière de Mr Yoen CHEVILLOTTE)

Une gravure atteste qu'au début du XIXe siècle cette parcelle était séparée de l'avant-cour par un mur (**fig. 10**). En revanche, une carte postale du début du XXe siècle montre la face interne de ce mur presque entièrement recouverte de plantes parasites et la surface de la parcelle traitée en prairie naturelle (**fig. 11**). Visiblement le jardin n'est plus entretenu. Cet état d'abandon est à mettre en relation avec celui du château à la même époque.

La parcelle retrouve son statut de jardin probablement au moment de la restauration du château entreprise en 1913-1914 par la famille Chevillotte. En effet, Mr Yoen Chevillotte⁴⁷ se souvient l'avoir toujours vue cultivée en jardin potager et close de murs (**fig. 12**). Ces murs de clôture seront abattus dans les années 1990 par M. Mielniczuk, propriétaire du château de 1991 à 2000. Celui-ci a également entrepris de niveler la surface de la parcelle et de créer une rampe d'accès face à la porte de la cour du château.

⁴⁷ Yoen Chevillotte est le petit-fils de Julien Chevillotte, armateur brestois propriétaire du château de Kergroadez par héritage de sa femme, Valentine Mevel, et ayant entrepris la restauration complète de celui-ci en 1913-1914.

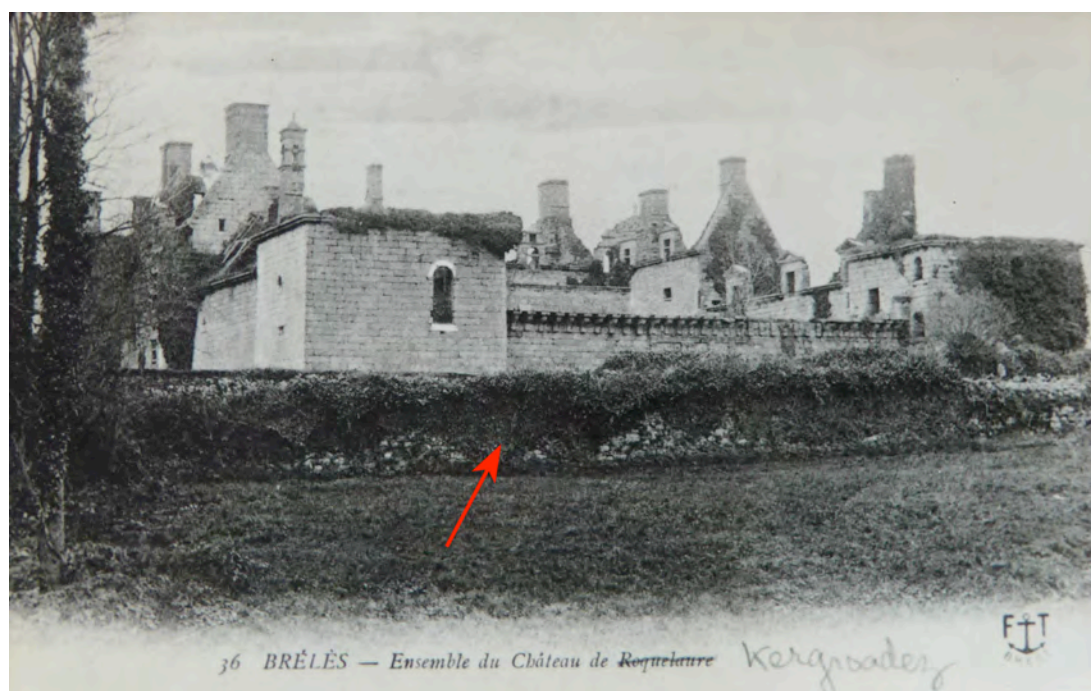


fig. 11 : Carte postale du début du XXe siècle (avant 1913-1914) montrant l'existence du mur de clôture de la parcelle n° 453 (collection particulière de Mr Yoen CHEVILLOTTE)



fig. 12 : Carte postale antérieure à 1971 montrant l'existence d'un jardin potager au niveau de la parcelle n° 453 (collection particulière de Mr Yoen CHEVILLOTTE)

III- RESULTATS DE LA CAMPAGNE ARCHEOLOGIQUE DE 2012

Les coupes stratigraphiques des sondages S.I et S.III effectués sur la parcelle nord des jardins du château de Kergroadez (**Pl. II et Pl. III**) font apparaître plusieurs niveaux et structures archéologiques dont l'interprétation permet d'éclairer l'histoire du site (**Annexe n° 2**).

III-1 Les niveaux antérieurs à l'occupation humaine

Dans les sondages S.I et S.III, l'arène granitique a été atteinte à environ 1 m sous le niveau actuel (**U.S. 6**). Sa surface n'est pas plane et penche dans le sens NO-SE (**Pl. IV et Pl. V**). Dans le sondage S.II, on la rencontre à moins de 50 cm du niveau actuel, à la cote 86,61 m⁴⁸. Entre S.II et l'extrémité SE du sondage S.I, distants de 30 m, cette pente fait environ 6 %.

Surmontant ce substrat rocheux altéré, une couche de limons jaune à jaune brun légèrement sableux, contenant très peu d'éléments grossiers (**U.S. 5**), épaisse d'environ 25 cm à l'extrémité NO du sondage S.I et s'épaississant du côté aval jusqu'à atteindre l'épaisseur de 50 cm à l'aplomb des douves (**Pl. IV et Pl. V**), correspond à un dépôt, soit de colluvions, soit de limons éoliens, mis en place au Quaternaire lors de la dernière période glaciaire (avant - 10 000 BP). Cette couche est quasiment inexistante dans le sondage S.II. L'érosion – naturelle dans ce secteur à mi-pente mais renforcée par les travaux agricoles – l'a fait complètement disparaître. Elle ne contient pas de matériel anthropique. En revanche, une légère brunification indique qu'elle a été impactée par un début de pédogenèse⁴⁹.

III-2 Une première mise en culture

Ces limons non anthropisés sont surmontés d'une couche de limons plus foncés et légèrement argileux contenant quelques microcharbons (**U.S. 4, 14**). Epaisse en moyenne de 25 cm, cette couche est présente sur toute l'étendue des sondages S.I et S.III, sauf à l'extrémité NO du sondage S.I où l'érosion agricole l'a fait disparaître (**Pl. IV et Pl. V**).

Au départ, il s'agit d'un paléosol formé à l'Holocène⁵⁰ à partir des colluvions ou des limons éoliens évoqués précédemment, dont la surface s'est stabilisée et brunifiée à la faveur d'un retour de conditions climatiques plus tempérées à la fin de la dernière glaciation (environ - 10 000 B.P.).

A une époque indéterminée située entre le Néolithique et le Moyen-Age, ce paléosol sur lequel poussait une végétation spontanée, a été défriché et mis en culture. Hormis quelques microcharbons présents de manière éparse dans la couche, et une poche (**U.S. 11**) contenant des nodules de limons rubéfiés (rejet de foyer ?), marqueurs certains d'une anthropisation, cette couche n'a livré aucun artefact permettant de dater plus précisément

⁴⁸ Les points d'altitude enregistrés lors du relevé topographique sont rattachés au réseau géodésique français R.G.F. 93.

⁴⁹ Ensemble des processus physiques, chimiques et biologiques concourant à la formation des couvertures pédologiques (ou sols) à partir des roches, et à leur évolution au cours du temps.

⁵⁰ Epoque géologique s'étendant sur les 10 000 dernières années, faisant suite à la dernière glaciation du Quaternaire et marquée par un réchauffement climatique généralisé.

cette première occupation humaine.

L'interface entre ce niveau cultivé et le terrain naturel (**U.S. 5**) présente localement d'importantes irrégularités. Vers 4 m 50 dans la coupe SO-NE du sondage S.III (**Pl. V**), l'**U.S. 5** remonte en pointe, tandis que l'**U.S. 4** se creuse en cuvette de chaque côté. Le phénomène se reproduit un peu plus loin vers 8 m 50 dans la même coupe, et vers 6 m dans les deux coupes stratigraphiques du sondage S.I (**Pl. IV**). Tout indique qu'à ces trois endroits, le terrain naturel n'a pas été atteint par les instruments aratoires. Il est ainsi tentant d'interpréter ces traces comme des limites entre aires de cultures différentes.

L'absence de matériel archéologique ne permet pas de dater précisément ce passé agricole. Il s'inscrit dans une échelle de temps très dilatée allant du Néolithique au XIVe siècle.

III-3 Création d'un potager-verger entre le XVe et la fin du XVIe

Certaines traces archéologiques pourraient en revanche témoigner de l'implantation d'un jardin à une époque antérieure au XVIIe siècle, probablement contemporaine du manoir qui préexistait au château (**Pl. VI**).

Il s'agit des structures **St. 1**, **St. 2**, et **St. 3** observées dans la coupe SO-NE du sondage S.III (**Pl. V**). Ces fosses, dont seul le fond est conservé, entaillent l'**U.S. 4** et se succèdent de façon assez rapprochée entre 7 et 12 m 50 (**fig. 13**). Leur comblement, composé de limons brun foncé tirant vers le noir, témoignant d'un enrichissement en matière organique (**U.S. 38, U.S. 39, U.S. 40**), atteste de l'existence de structures de plantation. La présence de petits fragments d'ardoise dans ce comblement pourrait indiquer qu'un édifice couvert en ardoises se situait à proximité.

Ces fosses de plantation ont manifestement été creusées pour des végétaux de tailles et de natures différentes. La structure **St. 2** faisait au moins 1 m 40 d'envergure, tandis que les structures **St. 1** et **St. 3** avaient une envergure inférieure à 1 m. Cette diversité de taille, cette concentration dans l'espace et cette absence de régularité dans le rythme de plantation sont plutôt caractéristiques d'un aménagement type jardin utilitaire.

D'un point de vue stratigraphique, le niveau d'ouverture de ces fosses est occulté par les aménagements du XVIIe siècle. Leur creusement est donc antérieur à l'implantation du château. Ainsi, elles pourraient témoigner d'un potager-verger aménagé à l'époque du manoir, soit, au plus tôt au XVe siècle.

D'autres fosses ou creusements contemporains des remaniements de surface opérés au début du XVIIe siècle, et comblés avec la terre rapportée ayant alors servi à niveler la parcelle (**U.S. 3**), pourraient témoigner de la suppression de végétaux ou autres structures paysagères appartenant à ce premier jardin et qui étaient encore en place au moment des travaux. Selon cette hypothèse, les fosses observées correspondraient aux négatifs des structures supprimées (**Pl. VI**). Nous pensons en particulier à la fosse dessinée par l'**U.S. 47** vers 11 m dans la coupe SE-NO du sondage S.I (**Pl. IV**), au décaissement en cuvette opéré vers 4 m dans la même coupe, ainsi qu'à la large fosse en gradins observée entre 4 et 10 m dans la coupe NE-SO du sondage S.III, comblée à l'aide de l'**U.S. 41** et de l'**U.S. 3**, et aux deux petites fosses situées vers 12 m dans la même coupe (**Pl. V et fig. 14**).



fig. 13 : Vue de la coupe stratigraphique SO-NE du sondage S. III (cliché : C. Travers)



fig. 14 : Vue de la coupe stratigraphique NE-SO du sondage S. III (cliché : C. Travers)

Le caractère très localisé, et donc lacunaire, de nos observations, ne permet pas de se faire une idée précise de l'organisation générale de ce jardin. De plus, le niveau de surface de ce dernier ayant été raboté lors des aménagements du XVIII^e siècle, seuls les fonds des structures participant de cette organisation ont été conservés, ce qui exclut tout espoir d'en retrouver les surfaces de circulation qui étaient probablement en terre battue.

L'emplacement du manoir de Kergroadez étant à ce jour inconnu, la découverte de ces fosses de plantation pourrait peut-être attester de la proximité de l'édifice. En effet, dans les manoirs bretons de cette époque, les enclos réservés au potager et au verger étaient toujours implantés près de la demeure.

III-4 Création d'un jardin d'agrément au début du XVIII^e

L'analyse des traces archéologiques observées dans les sondages S.I et S.III a permis de reconstituer les différentes étapes de l'aménagement d'un jardin créé au moment de la construction du château de Kergroadez. En revanche, compte tenu du caractère limité de nos investigations et de l'arasement des structures archéologiques, les données concernant l'organisation superficielle de ce jardin sont malheureusement très succinctes.

III-4-1 Les travaux de terrassement préalables

Dans un premier temps, la surface du terrain a été rabotée afin de supprimer les structures paysagères héritées de l'ancien potager-verger. Les multiples dépressions effectuées par l'**U.S. 47** correspondent probablement aux négatifs de ces structures (**Pl. IV, Pl. V, Pl. VI**).

Les travaux d'excavation pour l'implantation des douves et du château ont sans doute été réalisés dans le même temps. On voit que l'**U.S. 47** entame verticalement le substrat rocheux (**U.S. 6**) à l'extrémité SE du sondage S.I (**Pl. IV**).

Suite à ce décapage, un épais remblai de terre (**U.S. 20**) observé à l'extrémité SE du sondage S.I (**Pl. IV**), contenant localement des pierres de granit (rebut de destruction du manoir ou rebuts de construction du château ?) (**U.S.16**), de gros fragments d'ardoise (**U.S. 15**), ou du substrat rapporté issu des travaux d'excavation (**U.S. 16, 17, 18, 19, 31**), a servi à former le talus des douves. D'après les données de fouille, celui-ci affectait un degré d'inclinaison de 32°, soit une pente à 64 %. Il s'agissait d'un talus enherbé dont l'emprise au sol était moins importante que celle du talus actuel. D'après les données de fouille celle-ci ne faisait que 2 m (**Pl. VI**). A la base de ce talus, un replat sur lequel débouchait le pont-levis permettait de circuler autour des douves (**Pl. VI**). Dans le secteur du sondage S.I ce replat se situait aux alentours de 85 m d'altitude. Le seuil du pont-levis se situant quant à lui à l'altitude de 85,40 m, nous en déduisons que ce replat affectait une pente de 2,7 % en direction de l'angle NE des douves, assurant ainsi un bon écoulement des eaux de pluie.

Suite à la formation du talus des douves, de la bonne terre a été répandue sur toute l'étendue de la zone étudiée afin de combler les fosses d'extraction des anciens végétaux et de reconstituer le substrat de plantation du futur jardin (**U.S. 3, 10, 33, 41**). Dans ce secteur relativement épargné par l'érosion agricole, cette couche de terre rapportée fait aux

alentours de 30 cm d'épaisseur⁵¹.

III-4-2 L'aménagement d'une tranchée drainante en arrière du talus des douves

Une structure en creux (**St. 4**) apparaît vers 16 m 50 dans les deux faces du sondage S.I (**Pl. IV**) sous la forme d'une fosse aux contours irréguliers comblée avec des fragments hétérométriques d'arène granitique (**U.S. 9, 12, 30, 36**). Ces éléments grossiers à fort pouvoir drainant correspondent à des fragments rapportés de l'**U.S. 6**. Ils ont visiblement été répandus à cet endroit dans un but bien précis, suite à leur extraction lors de l'excavation des douves et des fondations du château.

D'un point de vue stratigraphique, cette structure a été aménagée postérieurement aux travaux de terrassement décrits plus haut. La présence dans son comblement de petits fragments de mortier gris, de petits fragments d'ardoise et de quelques tessons de céramique commune (**U.S. 30 et 36**) pourrait indiquer que le chantier de construction du château avait commencé au moment de son aménagement, à moins qu'il s'agisse d'éléments remaniés provenant de la destruction de l'ancien manoir.

Cette structure, creusée à environ 2 m 50 du rebord du talus des douves, fait entre 3 et 4 m de large et environ 40 cm de hauteur. Il pourrait s'agir d'une tranchée drainante permettant d'attirer les écoulements d'eau (superficiels et souterrains) afin de les évacuer latéralement et ainsi éviter qu'ils n'endommagent le talus des douves par infiltration. Seul un sondage de vérification effectué parallèlement au sondage S.I vers l'extrémité SO du talus, pourrait attester qu'il s'agit bien d'un aménagement linéaire se prolongeant sur toute la longueur du talus, et ainsi confirmer notre hypothèse (**Pl. VI**).

La couche de limons brunifiés (**U.S. 13**) venant sceller l'**U.S. 12** au sommet de la tranchée participe stratigraphiquement du comblement de cette dernière bien que contenant assez peu d'éléments grossiers. Sa présence ici est peut-être accidentelle. Mais elle pourrait également résulter de l'intention de faire barrage aux remontées d'eau par capillarité au niveau de l'allée sus-jacente.

III-4-3 L'aménagement d'une allée sablée au bord du talus des douves

A l'extrémité SE du sondage S.I, plusieurs couches superposées d'arène granitique rapportée (**U.S. 21, 22, 34**) ont été répandues postérieurement à l'implantation de la structure **St. 4**, et recouvrent les remblais ayant servi à former le talus des douves (**Pl. IV**). Ces couches apparaissent à 16 m 50 dans les deux coupes du sondage S.I, mais à l'origine elles se prolongeaient davantage vers le NO. En effet, dans la coupe NO-SE, elles sont retaillées par l'**U.S. 54**, qui effectue un surcreusement entre 12 m et 16 m 50. Dans la coupe SE-NO, l'entaille formée par l'**U.S. 54** vers 13 m 50 correspond manifestement au même fait archéologique. Du côté des douves, au SE du sondage, ces couches s'arrêtent exactement au niveau du

⁵¹ Le terrain étant en pente, l'érosion agricole a eu un impact très important sur les parties hautes du site, où ne subsiste qu'une couche palimpseste au-dessus du substrat rocheux (Cf. sondage S.II). Les particules solides du sol ayant été entraînées vers le bas, la sédimentation est plus importante à proximité des douves, seul secteur où l'**U.S. 3**, témoin de l'implantation d'un jardin au XVII^e siècle, a subsisté, bien que superficiellement entamée par les labours contemporains.

rebord du talus (**fig. 15**).

Nous sommes certainement en présence d'une allée de jardin implantée parallèlement au talus des douves et dont ne subsiste que la sous-couche de consolidation, le revêtement de surface ayant sans doute été érodé par les labours tardifs. Compte tenu de la présence significative de sable grossier dans les couches sous-jacentes, il s'agissait probablement d'une allée sablée, dont l'**U.S. 25** serait un maigre reliquat pollué par les sédiments terreux sous-jacents.

Ce type d'allée fondée sur une sous-couche de consolidation réalisée avec de l'arène granitique compactée semble être une constante des jardins d'agrément bretons de cette époque. Les allées du jardin du château du Coscro (Lignol, 56), datant des années 1630-1640 et fouillé en 2002⁵², ont été conçues sur le même modèle.



fig. 15 : Vue de la coupe stratigraphique NO-SE du sondage S.I (cliché : C. Travers)

L'allée observée ici n'étant conservée que dans sa partie SE, il est difficile de savoir quelle était sa largeur initiale. Néanmoins, le surcreusement effectué par l'**U.S. 54** entre 12 m et 16 m 50 pourrait être l'indice d'un rabotage volontaire intervenu au moment de la mise en culture de la parcelle⁵³ afin d'éliminer les matériaux compactés de la sous-couche de consolidation, lesquels, compte tenu de leur faible enfouissement, pouvaient limiter la croissance des cultures. Ainsi il est possible que cette allée ait fait aux alentours de 6 m de large (soit environ 20 pieds). Or, cette largeur est comparable à celle des allées créées à la même époque au Coscro, lesquelles font 7 m 50, 4 m 95 ou 2 m 50 de large en fonction de leur hiérarchie au sein du jardin⁵⁴.

Il est intéressant de remarquer que cette allée se superpose à la tranchée drainante **St. 4 (Pl.**

⁵² A. ALLIMANT, C. TRAVERS, S. CROZAT, *Le jardin du château du Coscro (Lignol, Morbihan), Etude archéologique*, 4 vol., Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, inédit, septembre-octobre 2002

⁵³ A la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle.

⁵⁴ A. ALLIMANT, C. TRAVERS, S. CROZAT, (op. cit.)

VI). Il y a sans doute une raison technique à cela. En prenant en charge les écoulements superficiels arrivant du jardin dès qu'ils atteignaient la surface sableuse de l'allée, on augmentait les chances qu'ils pénètrent rapidement dans le sol et on évitait par la même occasion qu'ils n'endommagent l'allée en créant des ornières.

Le caractère limité de nos investigations ne permet pas de se faire une idée précise de l'emprise de cette allée dans le sens NE-SO. Selon la logique de composition des jardins réguliers de cette époque, il s'agissait probablement d'un aménagement linéaire se prolongeant sur toute la longueur du talus des douves, mais nous ne pouvons l'affirmer dans l'état actuel de nos connaissances⁵⁵.

Selon cette même logique de composition, nous nous attendions à ce que le sondage S.III recoupe une allée traversant la parcelle dans le sens NO-SE axée sur le pont-levis enjambant les douves. Aucune donnée archéologique ne permet d'argumenter un tel parti d'aménagement, mais là encore, le rabotage des structures paysagères du XVIIe, préalable à la mise en culture de la parcelle à la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle, pourrait l'avoir fait disparaître. Néanmoins, la présence de la fosse de plantation **St. 6** (Cf. ci-dessous) située quasiment sur l'axe reliant le pont-levis à l'entrée NO du jardin (**Pl. VI**), rend de toute façon caduque cette hypothèse de composition. En effet, on imagine mal une allée ponctuée en son milieu par un alignement d'arbres. En revanche le surcreusement effectué par l'**U.S. 54** vers 15 m dans la coupe stratigraphique NE-SO du sondage S.III (**Pl. V**) fait penser à celui observé dans le sondage S.I entre 12 et 16 m (Cf. plus haut), et pourrait attester de la présence d'une allée dans ce secteur, d'autant plus que l'**U.S. 42**, située en bordure de ce surcreusement et similaire aux **U.S. 21, 22 et 34**, pourrait être un reliquat de sous-couche de consolidation. Nous émettrons toutefois une petite réserve à cette hypothèse car ce surcreusement n'apparaît pas de façon aussi significative dans la coupe opposée.

D'un point de vue altimétrique, on peut estimer que le niveau de circulation du XVIIe siècle au bord du talus des douves se situait aux alentours de 86 m, soit légèrement au-dessous de celui de la base de fenêtres du premier étage du château qui est de 86,28 m. Nous ignorons en revanche comment on accédait au jardin depuis le replat du talus des douves, qui se situait environ un mètre plus bas, et à quel endroit se faisait le franchissement du talus. Il est tentant d'imaginer que ce dernier se faisait dans l'axe du pont-levis. Mais en l'absence de recherches plus approfondies, il est impossible de l'affirmer.

III-4-4 La plantation de végétaux

Deux fosses à fond plat et à parois verticales ayant exactement la même morphologie correspondent manifestement à des plantations de végétaux effectuées de façon raisonnée, sans doute par le même jardinier et à l'aide d'un outil similaire. L'une se trouve dans la coupe SE-NO du sondage S.I (**St. 5**). Elle fait 1 m d'envergure pour 60 cm de profondeur et recoupe l'**U.S. 3** vers 13 m (**Pl. IV**). L'autre se trouve vers 10 m dans la coupe SO-NE du sondage S.III (**St. 6**) et fait 1 m 20 d'envergure pour 50 cm de profondeur. L'**U.S. 3** la retaille superficiellement de chaque côté de son axe médian, comme si un travail du sol, labour ou hersage superficiel⁵⁶, avait été effectué postérieurement à la plantation du végétal, avec l'intention d'en épargner le tronc (**Pl. V**).

La forme ainsi que le comblement de ces fosses - des sédiments terreux plus ou moins organiques (**U.S. 27, 28, 29, 35, 37**) - permettent très clairement de les assimiler à des structures

⁵⁵ Un sondage creusé parallèlement au sondage S.I et implanté vers l'extrémité SO du talus aurait entre autre permis de vérifier cette hypothèse.

⁵⁶ On peut dès lors imaginer que ce végétal était entouré de pelouse, ou d'un massif de fleurs.

de plantation. D'après leurs dimensions, il s'agirait plutôt de fosses de plantation d'arbres de petite taille ou d'arbustes.

D'un point de vue spatial, la fosse de plantation **St. 5** se trouve exactement au niveau de la limite NE de l'allée implantée le long des douves⁵⁷. En extrapolant, on pourrait imaginer la présence d'un alignement d'arbres ou d'arbustes taillés (topiaires)⁵⁸ soulignant le bord de l'allée ou ponctuant le tracé d'une plate-bande végétale bordant le parterre limitrophe (**Pl. VI**). Cette fosse n'ayant pas de réciproque dans la coupe opposée, si l'hypothèse de cet alignement était vérifiée⁵⁹, on devrait considérer que ces arbustes étaient au moins espacés de 1 m 20⁶⁰.

D'autres petites fosses ont été repérées dans le sondage S.I (**Pl. IV**) : vers 6 et 7 m dans la coupe NO-SE (**St. 7 et St. 8**) et vers 5 m dans la coupe SE-NO (**St. 9**). Elles entaillent l'**U.S. 3** de la même façon que les structures **St. 5** et **St. 6**, mais, étant moins profondes, leur niveau d'arasement est plus important. Leur présence ici pourrait témoigner de la plantation de végétaux d'ornement de petite taille participant de l'organisation du parterre qui jouxtait l'allée (**Pl. VI**).

D'un point de vue stratigraphique, ces fosses sont postérieures à l'épandage de bonne terre réalisé au début du XVII^e siècle pour niveler la surface du terrain (**U.S. 3**) et antérieures à la mise en culture de la parcelle à la fin du XVIII^e ou au début du XIX^e. Leur niveau d'ouverture ayant été occulté par les labours tardifs, il n'est pas possible de savoir avec certitude si leur creusement date du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Aucun remaniement majeur attribuable au XVIII^e siècle n'ayant été mis en évidence, nous considérons néanmoins qu'elles sont contemporaines des travaux réalisés au début du XVII^e siècle.

III-5 Conversion du jardin en parcelle agricole entre la fin du XVIII^e et 1850

D'après les données historiques, entre 1759, date de la mort de Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez, dernière habitante du château, et 1779, date où on ne signale plus qu'un seul jardin, lequel se trouve être un verger, l'ancien jardin d'agrément, faute d'entretien, aurait évolué en prairie naturelle. D'un point de vue archéologique, il ne subsiste aucune trace de cette évolution.

Entre la fin du XVIII^e siècle et 1850, la parcelle est reprise en main et subit manifestement une reconversion agricole. En effet, elle est désignée comme « terre labourable » dans l'état de section du cadastre napoléonien (**Annexe n°1**). Cet événement est sans doute postérieur à 1809, date à laquelle le séquestre apposé sur le château en 1798 est levé.

D'un point de vue archéologique, il apparaît que cette reconversion s'est accompagnée d'un décapage des anciennes surfaces de circulation (Cf. plus haut) et certainement d'un labour ou d'un hersage superficiel du terrain. Localement, de la bonne terre a été rapportée afin de reconstituer le substrat de plantation au niveau des zones décapées. C'est ainsi qu'il faut interpréter l'**U.S. 43**, observée dans la coupe SE-NO du sondage S.I, et qui vient en partie

⁵⁷ Dans l'hypothèse où celle-ci faisait bien 6 m de large.

⁵⁸ Il est difficile d'imaginer un alignement d'arbres de haute tige. En effet, ceux-ci auraient fermé la vue sur le jardin depuis les fenêtres du château, ce qui est plutôt contraire aux principes de composition de cette époque.

⁵⁹ Seul un décapage de l'**U.S. 3** permettrait d'obtenir confirmation de cette hypothèse.

⁶⁰ Largeur du godet de la mini-pelle utilisée pour creuser les sondages.

comblent le décaissement effectué par l'**U.S. 54** vers 13 m 50, attribué au décapage de l'allée **U.S. 21/22/34**.

La couche palimpseste **U.S. 2** observée dans l'ensemble des sondages (**Pl. IV et Pl. V**) témoigne des labours plus ou moins profonds qui se sont succédés tout au long des XIX^e et XX^e siècles et qui ont supprimé les niveaux de surface des XVII^e et XVIII^e siècles.

III-6 Remaniement de surface du replat de la base du talus (1913-1914)

A l'extrémité SE du sondage S.I (**Pl. IV**), on observe que la surface du replat situé à la base du talus des douves a été retaillée puis nivelée à l'aide d'une couche contenant énormément de matériel (**U.S. 23**) : fragments de vitrage, fragments d'ardoises, fer, tessons de céramique, dont un petit fragment de plat en faïence dite « cul-jaune » au décor dit « en panier fleuri »⁶¹ (**fig. 16**). Il s'agit sans doute de matériel résiduel provenant des pièces du château, lequel, rappelons-le, avait fait l'objet d'un pillage organisé suite à sa mise sous séquestre en 1798. Cette couche dépotoir est surmontée d'une couche de granit concassé faisant 15 cm d'épaisseur (**U.S. 24**).

Le château ayant été à la ruine pendant tout le XIX^e siècle, ce rabotage et cet épandage de granit concassé ont pu être opérés lors de la première restauration du château, dans les années 1913-1914, afin d'assainir la surface de circulation située à la base du talus des douves. On imagine aisément que les époux Chevillotte aient voulu soigner les abords du château, et notamment cet espace de circulation situé immédiatement sous les fenêtres de l'édifice.

Ces couches sont surmontées par l'**U.S. 2**, ce qui n'est pas logique d'un point de vue stratigraphique. Il se pourrait néanmoins que cette dernière se trouve ici en position secondaire et résulte d'un glissement progressif des sédiments depuis le haut de la parcelle et de leur accumulation le long de la pente du talus au cours du XX^e siècle.



fig. 16 : Tesson de faïence dite « cul-jaune » à décor en « panier fleuri » retrouvé dans l'**U.S. 23**

⁶¹ Ce type de faïence, peut-être produit à Rouen, a été utilisé entre le milieu du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle (fourchette large). Mais le plus souvent on le rencontre dans des contextes de la fin du XVIII^e au début du XIX^e siècle (Informations de Fabienne RAVOIRE, Céramologue médiéviste et moderniste, Ingénieure chargée de Recherche, Inrap Centre Île-de-France/UMR 6273 Centre Michel de Bouard)

IV- SYNTHESE

Cette étude a donc permis de mettre en évidence plusieurs phases d'aménagement et notamment d'attester de la création d'un jardin d'agrément au début du XVII^e siècle.

Phase 1 : entre le Néolithique et la phase 2

Le paléosol d'origine holocène est défriché et mis en culture.

Phase 2 : entre le XIV^e et la fin du XV^e siècle

Un jardin utilitaire de type potager-verger, logiquement contemporain de l'ancien manoir, est implanté sur le terrain situé au NO du château. Ce jardin se caractérise par la présence de fonds de fosses de plantation de différentes envergures et profondeurs, ainsi que par des fosses d'extraction de végétaux ou de structures paysagères datant des travaux entrepris au début du XVII^e siècle. Les traces liées à ce premier jardin sont trop anecdotiques pour pouvoir en tirer des conclusions quant son organisation interne (**Pl. VI**).

Phase 3 : au début du XVII^e siècle

Le site fait l'objet d'une réflexion globale d'aménagement caractérisée par l'application d'un tracé régulateur organisant l'implantation du château et des parcelles environnantes selon une trame géométrique orthonormée inscrite à l'intérieur d'un carré de 280 m de côté (**fig. 6, p. 15**). Le caractère savant de ce projet permet de penser que pour son élaboration François III de Kergroadez a fait appel à un véritable homme de l'art. En effet, en ce début de XVII^e siècle, seule un architecte instruit et doté d'une certaine culture pouvait mener à bien une telle réflexion.

Chronologie des travaux réalisés sur la parcelle de terrain située au NO du château :

- 1- Rabotage de la surface du terrain et suppression des structures paysagères de l'ancien potager-verger,
- 2- Creusement des douves et des fondations du château,
- 3- Formation du talus des douves à l'aide de remblais terreux mélangés à des rebuts de chantier,
- 4- Nivèlement de la parcelle à l'aide d'un épandage de bonne terre servant de substrat au nouveau jardin,
- 5- Aménagement d'une tranchée drainante souterraine destinée à récupérer les écoulements arrivant du haut de la parcelle afin de les évacuer latéralement avant qu'ils n'atteignent le talus des douves et ainsi préserver l'intégrité de ce dernier,
- 6- Aménagement d'une allée sablée de 6 m de large le long du talus des douves, reposant sur une sous-couche de consolidation en arène granitique⁶² et bénéficiant de l'action drainante de la tranchée évoquée précédemment,

⁶² Conception similaire à celle des allées du jardin du Coscro (Lignol, 56) aménagé dans les années 1630-1640.

7- Plantation de végétaux, dont un arbuste dans l'axe du pont-levis, un autre au bord de l'allée (alignements éventuels), et quelques plantes de petite taille dans l'espace situé au NO de l'allée correspondant à un éventuel parterre,

Ces opérations techniques, dont certaines sont relativement lourdes en terme de mise en œuvre (raboitage généralisé de la surface du terrain, création d'une tranchée drainante souterraine large d'au moins 3 m pour gérer les écoulements d'eau), sont la manifestation flagrante du caractère ambitieux des aménagements projetés et de la volonté d'assurer la pérennité de ces derniers. Un tel soin dans la préparation du terrain n'est concevable que si les concepteurs avaient l'ambition de créer un grand jardin d'agrément destiné à durer dans le temps. La question était de savoir si François III de Kergroadez avait eu le temps (et/ou l'argent) de réaliser ce jardin. Les données archéologiques, bien que succinctes du fait de l'érosion des structures par les labours contemporains et du caractère limité de nos investigations, nous permettent aujourd'hui de répondre par l'affirmative à cette question cruciale.

L'allée aménagée le long du talus des douves, conçue techniquement selon le même principe que les allées du jardin d'agrément du château du Coscro (Lignol, 56) créé dans les années 1630-1640, en est la preuve évidente. Par ailleurs, deux fosses de plantation témoignent d'une certaine maîtrise en matière de techniques horticoles et de composition dans la façon dont elles ont été creusées et implantées. La main d'un jardinier instruit est apparemment passée par là. Au vu des traces qui subsistent, il devait s'agir d'un jardin relativement aéré, sans arbres de haute tige (tout du moins dans la zone explorée), pouvant par contre comporter des alignements d'arbres ou d'arbustes taillés (topiaires) servant à délimiter les parterres ou à ponctuer le bord des allées (**Pl. VI**). L'absence d'une allée axiale reliant le pont-levis à l'extrémité NO du jardin appuie l'hypothèse selon laquelle la brèche aménagée dans le talus formant la limite NO de la parcelle est une création tardive et donc que ce jardin était à l'origine refermé sur lui-même, à l'image des jardins de style renaissant dont les principes devaient être encore très vivaces en Bretagne au début du XVII^e siècle. Il est cependant difficile de s'avancer davantage sur l'aspect stylistique de ce jardin compte tenu du peu de données à notre disposition.

Phase 4 : entre 1732 et 1759

Les données archéologiques ne permettent pas de savoir dans quelle mesure la composition de ce jardin d'agrément a évolué entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. En revanche l'analyse historique et topographique a permis de comprendre qu'entre 1732 et 1759, la dernière représentante de la maison de Kergroadez, Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez, avait modernisé l'environnement paysager du château en faisant aménager un mail et un quinconce en losange sur le pourtour des parcelles n° 435 à 438 (**fig. 8, p. 16**). Ces dispositifs paysagers propices à l'agrément et à la promenade étaient très à la mode au XVIII^e siècle. Ils ont permis de donner une nouvelle ampleur à l'environnement paysager du château en étendant celui-ci au-delà des limites de l'ancien pourpris. La brèche percée dans le talus de clôture NO du jardin permettait de circuler d'un espace à l'autre en toute fluidité. Dès lors le jardin situé à l'arrière du château n'était plus conçu comme une entité indépendante refermée sur elle-même, mais comme un élément du parcours de déambulation faisant alterner des espaces ombragés propices à l'intimité et un espace ouvert réservé à la sociabilité. Dans une logique d'économie, Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez crée deux pépinières devant assurer le renouvellement des alignements d'arbres constituant les nouveaux dispositifs paysagers.

Phase 5 : entre la fin du XVIII^e siècle et 1850

Lors de la procédure de séquestration de 1792, un jardinier, sans doute recruté par Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez pour l'entretien de son parc et de ses pépinières, déclare qu'il tient « par main le verger et le pré ». D'après notre analyse, le pré dont il est alors question pourrait correspondre à l'ancien jardin d'agrément. En effet, après la mort de la marquise en 1759, plus personne ne résidera au château. Le personnel resté sur place continuait à entretenir le verger et les pépinières car ces cultures étaient sources de revenus. En revanche, le jardin d'agrément n'était plus d'aucune utilité du fait de la désertion des propriétaires et ne rapportait rien. Faute d'entretien, sa végétation a dû très vite dégénérer, et la parcelle a finalement été reconvertie en prairie naturelle. Cette évolution était sans doute déjà consommée en 1779, puisqu'à cette époque on ne parle plus que d'un seul jardin, et il s'agit d'un verger, sans doute celui qui occupait la parcelle n° 438 du cadastre napoléonien.

Entre la fin du XVIII^e siècle et 1850, probablement après le lever du séquestre en 1809, la parcelle est reprise en main, et subit une reconversion agricole qui s'accompagne d'un rabotage des anciennes surfaces de circulation et d'un labour superficiel du terrain. L'ancien jardin d'agrément devient dès lors une terre labourable comme les autres. Seul son nom, « le Grand Jardin », témoigne encore du souvenir de son prestigieux passé.

Phase 6 : en 1913-1914

Le replat situé à la base du talus des douves fait l'objet d'un remaniement de surface afin de soigner son aspect. Cette opération pourrait dater de la restauration entreprise par les époux Chevillotte en 1913-1914.

LISTE DES FIGURES

fig. 1 : Localisation du site sur la carte I.G.N.....	p. 3
fig. 2 : Topographie générale du site – Plan cadastral napoléonien de la commune de Brélès, section Adite du Bourg, feuille 2è, 1844.....	p. 6
fig. 3 : Positionnement des sondages initialement prévus sur un extrait du plan cadastral napoléonien.....	p. 6
fig. 4 : Extrait du plan cadastral napoléonien de la commune de Brélès, section A dite du Bourg, feuille 2è, 1844.....	p. 14
fig. 5 : Emprise carrée du pourpris créé au début du XVIIe siècle.....	p. 15
fig. 6 : Tracé régulateur de l'implantation du pourpris de Kergroadez au début du XVIIe siècle.....	p. 15
fig. 7 : Parcelles désignées sous une terminologie française dans l'Etat de section de 1850.....	p. 16
fig. 8 : Structures paysagères postérieures à l'implantation du pourpris XVIIe.....	p. 16
fig. 9 : Accès au grand jardin et axe de symétrie du château.....	p. 17
fig. 10 : Photocopie d'une gravure datant de 1806-1807, montrant l'avant-cour du château depuis l'ouest et le mur qui la bordait côté jardin.....	p. 18
fig. 11 : Carte postale du début du XXe siècle (avant 1913-1914) montrant l'existence du mur de clôture de la parcelle n° 453.....	p. 19
fig. 12 : Carte postale antérieure à 1971 montrant l'existence d'un jardin potager au niveau de la parcelle n° 453.....	p. 19
fig. 13 : Vue de la coupe stratigraphique SO-NE du sondage S. III.....	p. 22
fig. 14 : Vue de la coupe stratigraphique NE-SO du sondage S.III.....	p. 22
fig. 15 : Vue de la coupe stratigraphique NO-SE du sondage S.I.....	p. 25
fig. 16 : Tesson de faïence dite « cul-jaune » à décor en « panier fleuri » retrouvé dans l'U.S. 23.....	p. 28

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Etat de section du cadastre napoléonien de la commune de Brélès (1850)⁶³

en gras : parcelles du pourpris créées au XVIIe s.

en rouge : parcelles de jardin associées au château

en vert : parcelles créées au XVIIIe s.

- : donnée non renseignée

n° de parcelle	toponyme breton	affectation en 1850	traduction française
423	<i>parc ar maner bras</i>	terre labourable	le grand champ du manoir
424	<i>goarem ar coat</i>	terre labourable	la garenne du bois
425	<i>parc ar maner bian</i>	terre labourable	le petit champ du manoir
426	<i>parc ar maner tosta</i>	terre labourable	le champ proche du manoir
427	<i>parc ar maner pella</i>	terre labourable	le champ éloigné du manoir
428	<i>le maill</i>	futaie	le mail
429	<i>le maill</i>	futaie	le mail
430	<i>parc jardin amon</i>	-	le champ du jardin (...?)
431	<i>le maill</i>	futaie	le mail
432	<i>coat distag</i>	futaie	le bois séparé
433	<i>coat distag</i>	lande	le bois séparé
434	<i>le maill</i>	futaie	le mail
435	<i>parc pors⁶⁴ ar guer⁶⁵</i>	terre labourable	le champ de la cour (ou de la grande porte) de (...?)
436	<i>parc pors ar guer</i>	terre labourable	le champ de la cour (ou de la grande porte) de (...?)
437	<i>jardin bras</i>	terre labourable	le grand jardin
438	<i>ar verger</i>	terre labourable	le verger
439	<i>parc lan bras</i>	terre labourable	le grand champ de la lande
440	<i>parc lan bras</i>	terre labourable	le grand champ de la lande
441	<i>liors⁶⁶ ar chouldry</i>	terre labourable	le courtil du colombier
442	<i>valy ar maner</i>	futaie	l'allée du manoir

⁶³ A.D.F., 3P 20/2

⁶⁴ D'après LE GONIDEC, *Dictionnaire Breton-Français de Le Gonidec précédé de sa grammaire bretonne*, L. Prud'homme, imprimeur-libraire, éditeur, Saint-Brieuc, 1850 : « PORS ou PORZ, s. m. Grande porte. Porte cochère. Porte de ville, de château. », « PORS ou PORZ, s. m. Cour, espace à découvert enfermé de murs, à l'entrée d'une maison. »

Par extension le mot « pors » désigne la cour d'un manoir, voire le manoir lui-même.

⁶⁵ Plusieurs traductions possibles : « GOUER, s. f. Ruisseau, courant d'eau. », « GWER, s. m. Verre, corps transparent et fragile. », « GWERE, s. f. Echauguette, tour ou lieu élevé au bord de la mer pour placer une sentinelle. Guérite sur les remparts d'une place forte. Observatoire. », « GWERN, s. m. Aune, arbre. (le -n final s'étant perdu lors du processus de francisation) », « GWERN, s. f. Aunaie, lieu planté d'aunes. De plus, marais. » (LE GONIDEC, op. cit.)

Il pourrait également s'agir d'une forme mutée de « KER », « maison, hameau, ville » en français, ce qui donnerait quelque chose d'assez cohérent compte tenu de l'emplacement de cette parcelle à proximité de l'ancien porche d'accès à l'avant-cour du château : « le champ de la grande porte de la maison ».

⁶⁶ « LIORZ, s. f. Courtil, petit enclos près d'une ferme où l'on sème quelques légumes et quelques fleurs ; c'est ordinairement le seul jardin des villageois bretons ; aussi n'ont-ils pas d'autre mot pour désigner un jardin. » (LE GONIDEC, op. cit.)

443	<i>coat an ty</i>	futaie	le bois de la maison
444	<i>coat alliors</i>	futaie	le bois du courtil
445	<i>coat alliors</i>	futaie	le bois du courtil
446	<i>foennec vian</i>	pré	la petite prairie
447	<i>lannoc vian</i>	lande	la petite lande
448	<i>parc ar jardin</i>	terre labourable	le champ du jardin
449	<i>liors ar colo</i> ⁶⁷	courtil	le courtil de la paille ⁶⁸
450	<i>liors ar colo</i>	sol de maison	le courtil de la paille
451	<i>liors gueot</i> ⁶⁹	terre labourable	le courtil de l'herbe
452	<i>liors gueot</i>	pré	le courtil de l'herbe
453	<i>ar jardin</i>	jardin	le jardin
454	<i>valy ar maner</i>	pâture	l'allée du manoir
455	<i>liors ar chapel</i>	courtil	le courtil de la chapelle
456	<i>le château</i>	masure	le château
457	<i>ar marchaussi</i>	écuries et cour	l'écurie
458	<i>jardin an ty forn</i>	jardin	le jardin de la maison du four
459	<i>loge</i> ⁷⁰ <i>car</i> ⁷¹	crèche	la grange de la charrette
460	<i>loge car</i>	crèche	la grange de la charrette
461	<i>valy ar maner</i>	futaie	l'allée du manoir
462	<i>parc alleur</i>	-	le champ de l'aire
463	<i>parc moan</i> ⁷²	-	le champ étroit

⁶⁷ « KOLO, s. m. Paille, le tuyau et l'épi des différents grains. » (LE GONIDEC, op. cit.)

⁶⁸ Sans doute le chaume pour la couverture des bâtiments ruraux qui environnaient le château.

⁶⁹ « GEOT, s. m. Herbe. » (LE GONIDEC, op. cit.)

⁷⁰ LOK ou LOG, s. f. Loge. Cabane. Cellule. Grange. (LE GONIDEC, op. cit.)

⁷¹ KARR, s. m. Charrette. (LE GONIDEC, op. cit.)

⁷² MOAN, adj. Menu. Grêle. Délié. Mince. Fin. Etroit. (LE GONIDEC, op. cit.)

ANNEXE N° 2 : Tableau de description des unités stratigraphiques

Liste des abréviations

A	argile
L	limon
S	sable
B	brun
Bc	brun clair
Be	beige
Bf	brun foncé
Bl	blanc
G	gris
J	jaune
N	noir
Ro	rouille
R	rouge
V	vert
Str	structure pédologique
CPT	compactée
GRA	gravier
mm	millimétrique (moins de 1 cm)
cm	centimétrique (1 cm et plus)
TC	terre cuite
TCA	terre cuite architecturale
Fe	fer
Mn	manganèse
U.S.	unité stratigraphique
St.	structure archéologique
TR	terre rapportée
TP	trou de plantation
TN	terrain « naturel »

Glossaire

(D'après BAIZE D. et JABIOL B., Guide pour la description des sols, INRA Editions, Paris, 1995)

* Couverture pédologique (ou sols) : couche superficielle, meuble, de la croûte terrestre, résultant de l'évolution et de la transformation au cours du temps d'un matériau minéral (roche-mère) sous l'action combinée de facteurs climatiques (températures, précipitations) et de l'activité biologique (animaux, micro-organismes). Cette évolution est qualifiée de pédogénétique.

* Éléments grossiers : constituants minéraux individualisés (fragments élémentaires de roches) de dimension supérieure à 2 mm.

Selon leur taille, on distingue :

- 0,2 à 2 cm	graviers
- 2 à 5 cm	cailloux
- 5 à 20 cm	pierres
- plus de 20 cm	blocs

Des fragments frais non altérés de roches dures sont en général à contours irréguliers ou anguleux. Les éléments grossiers ayant subi une usure mécanique par transport à longue distance dans un cours d'eau ou des remaniements terrestres successifs montrent des formes émoussées ou arrondies (galets des alluvions). En règle générale, tous les phénomènes de fragmentation (gel quaternaire ou actuel, chocs des outils agricoles) tendent à produire des fragments irréguliers ou anguleux à limites nettes. Au contraire, les processus d'altération *in situ* ont tendance à estomper les contours et à former des pellicules ou cortex d'altération. Les éléments grossiers peuvent

servir de lieu de dépôt pour des substances redistribuées (fer, manganèse) qui viennent ainsi former un cortex d'imprégnation d'origine pédologique à leur surface.

* Engorgement : occupation de la totalité de la porosité d'un horizon par l'eau.

* Horizons : volumes superposés du solum, macroscopiquement homogènes, et entre lesquels on peut définir des limites plus ou moins nettes et plus ou moins sinueuses.

* Hydromorphie : manifestation morphologique de l'engorgement des sols sous la forme de taches, de concentrations, de coloration ou de décolorations, résultant de la dynamique des deux éléments colorés en milieu alternativement réducteur puis réoxydé : le fer et le manganèse.

* Nodules carbonatés : petits volumes indépendants de couleur blanche, plus ou moins indurés, constitués de calcite secondaire (c'est-à-dire de reprécipitation).

Leur formation est liée à un fonctionnement pédogénétique. La décarbonatation progressive des horizons de surface d'un solum et la circulation d'eaux saturées en ions calcium entraînent souvent une accumulation de calcite secondaire en profondeur. Cette accumulation prend différents aspects en fonction de son intensité et de la structure et de la porosité du matériau d'accueil (amas localisés, nodules, pseudo-mycélium, encroûtements...). La calcite fraîchement reprécipitée est en général d'une couleur blanche comme la neige et forme de très fines aiguilles (visibles avec une forte loupe). Ces phénomènes, fréquents en climats tempérés, peuvent être encore plus massifs sous des climats où une saison sèche marquée provoque une sur-concentration des solutions du sol et où l'on observe ainsi de véritables « dalles » et « croûtes » calcaires en profondeur (climats méditerranéens).

* Pédogenèse : ensemble des processus concourant à la formation des couvertures pédologiques (ou sols) à partir des roches, et à leur évolution au cours du temps.

* Porosité : ensemble des vides du sol occupés par l'eau, ou par l'air après ressuyage.

Notre analyse ne porte que sur la porosité observable à l'oeil nu, c'est-à-dire sur les vides supérieurs à 0,2 mm environ. Nous distinguons trois niveaux de porosité en fonction de la taille des vides qui la constituent :

- Microporosité (0,2 à 0,8 mm) : porosité vésiculaire, formée de petites cavités sphériques enfermant des bulles d'air. Cette porosité de type fermée n'offre pas de passage aux circulations d'eau.
- Porosité (0,8 à 2 mm) : porosité tubulaire résultant d'une activité biologique végétale et/ou animale et constituée des chenaux de lombrics, des trous de radicelles, ou des galeries d'insectes.
- Macroporosité (> 2 mm) : cavités, galeries, chenaux résultant de l'activité de la pédo-faune (taupes, rongeurs, vers de terre, fourmis) ou de l'action de la flore (chenaux de racines mortes).

* Solum : volume réel de terre effectivement observé dans un sondage, appréhendé à la truelle ou au couteau, décrit, et éventuellement échantillonné. Ce volume a une largeur et une profondeur égales à celle du sondage et une épaisseur de 5 à 20 cm (selon la taille de l'outil utilisé pour l'observation et les éventuels prélèvements).

* Structure : manière dont les particules élémentaires du sol (sables, limons, argiles, matières organiques) s'agencent naturellement et durablement, en formant ou non des volumes élémentaires macroscopiques appelés agrégats (ou « peds »). La structure conditionne la circulation de l'air, de l'eau et l'enracinement des végétaux et dépend de la dynamique de l'activité biologique au sens large. On distingue deux grands types de structure :

1- Les structures apédiques marquées par l'absence d'agrégats

- structure lithologique (ou lithique), absence d'agrégats, structure non pédologique héritée de la roche-mère.
- structure particulaire (ou friable), absence d'agrégats par suite d'un manque de cohésion des particules entre elles (en général sables ou graviers, et quelquefois sables limoneux)
- structure feuilletée (ou fibreuse), lorsque l'horizon est constitué uniquement de débris végétaux
- structure massive (ou compactée), absence d'agrégats par absence de fissures et cohésion des particules entre elles

2- Les structures pédiques marquées par la présence d'agrégats

- structure grumeleuse, agrégats de forme arrondie, petits et plus ou moins agglomérés entre eux (type de structure des bonnes terres de culture et des prairies contenant beaucoup de matières organiques).

- structure polyédrique, agrégats en forme de polyèdres à arêtes plus ou moins anguleuses (str. plus ou moins développée) et à faces planes. Selon la taille des agrégats, on parle de structure micropolyédrique (< 2 mm) ou polyédrique (> 2 mm). Cette structure résulte de phénomènes de retrait et de gonflement attestant de l'alternance de cycles de dessiccation/humectation et de la présence d'une quantité suffisante d'argile dans l'horizon. En l'absence de graviers et cailloux, les faces de ces agrégats ont tendance à s'organiser selon des plans verticaux et horizontaux.
- structure lamellaire : agrégats à orientation horizontale et arêtes anguleuses (résulte généralement d'un tassement du sol).

Tous les mécanismes et processus de la pédogenèse (actions physiques, chimiques et biologiques) concourent à transformer des matériaux à structure lithologique (roche et dépôts) en matériaux à structure pédologique. Les structures grumeleuses apparaissent en général à la surface ou à proximité de la surface du sol. Les agrégats n'ont pas à supporter le poids d'horizons sus-jacents. Même en période humide, les vides sont suffisamment grands et nombreux pour permettre un écoulement rapide de l'eau gravitaire. Elles sont caractéristiques des horizons supérieurs sous végétation naturelle, friche ou prairies. Elles disparaissent en général rapidement sous l'effet de la mise en culture au profit de structures micropolyédriques à polyédriques peu développées. Les structures polyédriques sont généralement observées dans les horizons profonds ou de moyenne profondeur. En période humide, les agrégats sont juxtaposés et étroitement serrés les uns contre les autres, sans offrir aucune fissure pour l'écoulement de l'eau. En période sèche, les agrégats se séparent, l'eau et l'air peuvent circuler dans les fissures, et les racines et radicules s'y introduire.

* Texture : propriété du sol définie par les proportions relatives des particules solides constitutives du sol (sable, limon, argile).

* Transition : il est important d'observer la netteté et la forme de la limite entre deux horizons superposés. Celles-ci donnent des informations sur l'historique de leur dépôt ou de leur formation.

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| - transition très nette | contact direct (pas de transition) |
| - transition nette | se faisant sur moins de 2 cm |
| - transition distincte | se faisant sur 2 à 5 cm |
| - transition graduelle | se faisant sur 5 à 12 cm |
| - transition diffuse | se faisant sur plus de 12 cm |

Si la transition excède 12 cm, il est préférable de décrire un horizon indépendant que l'on peut décrire en tant que tel ou bien éventuellement le nommer « horizon de transition » sans obligatoirement le décrire.

- | | |
|----------------------|---|
| - limite irrégulière | présence de sinuosités plus profondes que larges |
| - limite ondulée | présence de sinuosités plus larges que profondes |
| - limite régulière | approximativement parallèle à la surface du terrain |
| - limite interrompue | limite discontinue (horizons développés dans des fissures ou des poches séparées) |

Ces termes ne recouvrent pas toutes les situations. Parfois un simple schéma dispense de longues explications.

* Unités stratigraphiques : couches superposées d'une coupe stratigraphique entre lesquelles on peut définir des limites plus ou moins nettes et plus ou moins sinueuses, considérées comme suffisamment homogènes d'un point de vue de la couleur, de la texture et de la structure pour constituer une unité de description et de prélèvement.

Le contraste entre deux unités stratigraphiques (U.S.) successives résulte d'évolutions pédogénétiques (départs latéraux ou verticaux de matières, apports de matières, présence de matière organique, etc...) et/ou de l'influence humaine par le biais des pratiques culturelles et/ou de terrassement. Les unités stratigraphiques sont décrites de façon fine selon une série de critères empruntés à la pédologie. Chaque critère de description est porteur d'une information sur le mode de dépôt et/ou l'évolution dans le temps de la couche. La description objective de chaque unité stratigraphique est un préalable indispensable à l'analyse archéologique.

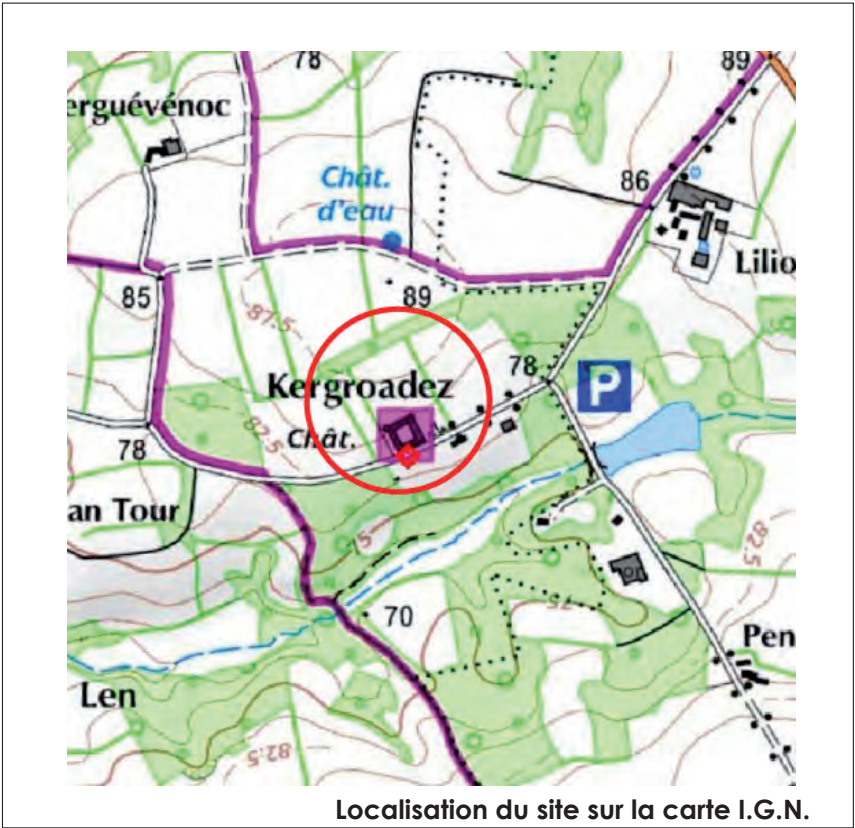
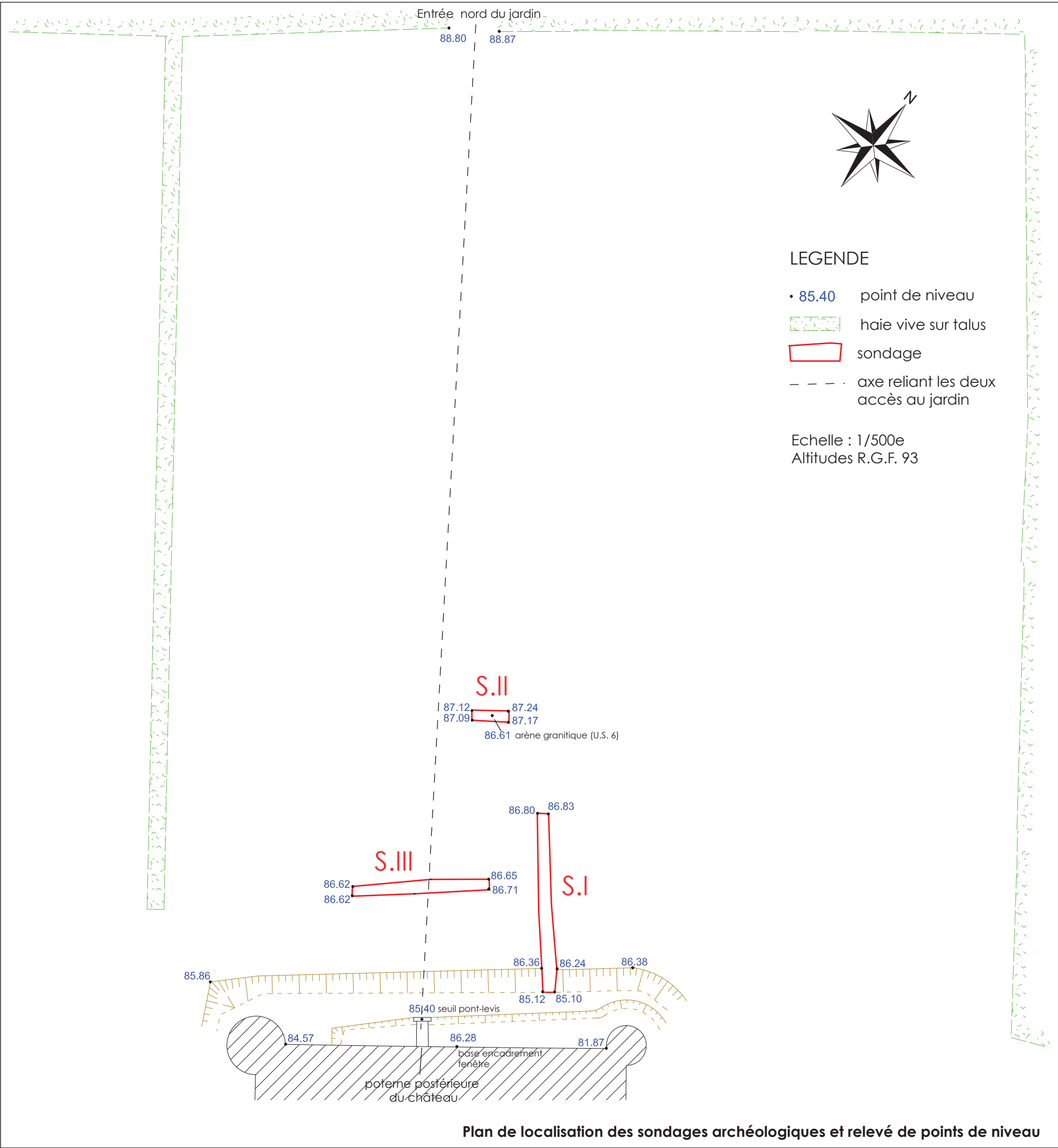
N° U.S.	Interprétation	Matériel	Description	Remarques
1	Horizon d'enracinement de la pelouse actuelle	-	S.I et S.III LS((A)) B. Str grumeleuse. GRA mm à cm.	-
2	Horizon de labour XIXe/XXe	TC commune, fragments mm à cm d'ardoise, rares microcharbons.	S.I et S.III LS((A)) B. Str polyédrique. Beaucoup de sable grossier et de GRA mm, GRA cm, quelques cailloux, rares pierres. Microporosité, porosité, macroporosité. Microracinaire.	Palimpseste XVIIIe / XIXe / XXe
3	Niveau de culture jardin XVIIe	Rares microcharbons.	S.I et S.III L(S)((A)) Bf. Str polyédrique. Rares gros nodules d'U.S. 5. Sable grossier, GRA mm à cm, rares cailloux. Faible porosité. Microracinaire.	Terre rapportée après rabotage de surface
4	Niveau de culture jardin < XVIIe	Rares microcharbons.	S.I et S.III L((S))((A)) BJ à JB. Str polyédrique. Localement percolations racinaires Bf. Un peu de S grossier, GRA mm, quelques GRA cm à pierres, rares blocs. Beaucoup de microporosité, un peu de porosité. Microracinaire, racinaire mort.	Palimpseste paléosol / première mise en culture / jardin < XVIIe
5	Colluvions ou limons éoliens quaternaires	-	S.I et S.III L((S)) J(B) à JB. Str micropolyédrique à friable. Un peu de S grossier à GRA mm, rares cailloux à pierres. Beaucoup de microporosité.	Niveau non anthropisé
6	Arène granitique	-	S.I et S.III Arène granitique. Str lithologique.	Substrat géologique altéré
7	Comblement fosse de plantation jardin XVIIe	-	S.I L(S)((A)) B(J). Str polyédrique à grumeleuse. Beaucoup de S grossier à GRA mm, quelques GRA cm, amas de cailloux à l'interface supérieure.	St. 7
8	Comblement fosse de plantation jardin XVIIe	Fragments cm d'ardoise.	S.I L(S)((A)) Bf. Str polyédrique. Rares gros nodules d'U.S. 5. Sable grossier, beaucoup de GRA mm, GRA cm, quelques cailloux. Faible porosité. Microracinaire.	St. 8
9	Comblement tranchée drainante jardin XVIIe	-	S.I Cailloux à pierres de granit divers, sable grossier, GRA mm à cm, dans matrice U.S.3.	St. 4
10	Niveau de culture jardin XVIIe	Quelques charbons.	S.I L(S)((A)) Bf(N). Str polyédrique. Sable grossier, GRA mm à cm, rares cailloux. Ligne horizontale de sédiment rubéfié N à R à 4 cm de l'interface inférieure.	Terre rapportée après rabotage de surface
11	Niveau de culture jardin < XVIIe	-	S.I L((S))((A)) BJ. Str polyédrique. Nodules rubéfiés N à R. Un peu de S grossier, GRA mm, quelques GRA cm à cailloux. Beaucoup de microporosité, un peu de porosité. Microracinaire, racinaire mort.	-
12	Comblement tranchée drainante jardin XVIIe	-	S.I Enormément de S grossier et de GRA mm, GRA cm, cailloux, quelques pierres, dans matrice U.S. 3.	St. 4
13	Comblement tranchée drainante jardin XVIIe	-	S.I L((S))((A)) BJ à JB. Str polyédrique. Localement percolations racinaires Bf. Un peu de S grossier, GRA mm, quelques GRA cm, cailloux. Beaucoup de microporosité, un peu de porosité. Microracinaire, racinaire mort.	St. 4
14	Niveau de culture jardin < XVIIe	-	S.I L((S))((A)) BJ à JB. Str polyédrique. Localement percolations racinaires Bf. Un peu de S grossier, GRA mm, quelques GRA cm à pierres, rares blocs. Beaucoup de microporosité, un peu de porosité. Microracinaire, racinaire mort.	Palimpseste paléosol / première mise en culture / jardin < XVIIe
15	Remblais de formation du talus des douves	1 fragment d'ardoise (12 cm).	S.I L(S)((A)) BN. Beaucoup de pierres.	-

	début XVIIe			
16	Remblais de formation du talus des douves début XVIIe	Rares microcharbons, 1 fragment de TC (<u>prélevé</u>) à l'interface inférieure.	S.I L(S)((A)) Bf. Str polyédrique. Rares gros nodules d'U.S. 5. Sable grossier, GRA mm à cm, rares cailloux. Faible porosité. Microracinaire.	-
17	Remblais de formation du talus des douves début XVIIe	Rares charbons.	S.I Mélange U.S. 3 et U.S. 5. Racinaire mort.	-
18	Remblais de formation du talus des douves début XVIIe	Rares charbons.	S.I Mélange U.S. 3 et U.S. 5. Racinaire mort.	-
19	Remblais de formation du talus des douves début XVIIe	-	S.I L(S)((A)) B. Str micropolyédrique à friable. S grossier, nombreux GRA mm (U.S. 6), quelques GRA cm. Racinaire mort.	-
20	Remblais de formation du talus des douves début XVIIe	-	S.I L(S)((A)) B. Str micropolyédrique à friable. S grossier, GRA mm, quelques GRA cm. Racinaire mort.	-
21	Sous-couche allée jardin XVIIe	Fragments cm d'ardoise à l'interface supérieure.	S.I S grossier à caillou de granit « pourri » dans rare matrice U.S. 22.	-
22	Sous-couche allée jardin XVIIe	Fragments cm d'ardoise, charbons.	S.I S grossier à cailloux de granit « pourri » ou non dans matrice L(S)((A)) B.	-
23	Remaniement de surface du replat du talus des douves 1913-1914	Fragments d'ardoise, de TC vernissée, de faïence, verre, fer (<u>prélevés</u>)	S.I Matériel anthropique dans rare matrice U.S. 20.	-
24	Remaniement de surface du replat du talus des douves 1913-1914	-	S.I Beaucoup de GRA mm, S grossier, GRA cm, rares cailloux dans matrice U.S. 20.	-
25	Revêtement allée jardin XVIIe	TC commune, fragments mm à cm d'ardoise, rares microcharbons.	S.I LS((A)) B. Str polyédrique. Beaucoup de sable grossier, GRA mm, GRA cm, quelques cailloux, rares pierres. Microporosité, porosité, macroporosité. Microracinaire.	-
26	Comblement fosse de plantation jardin XVIIe	Fragments mm à cm d'ardoise.	S.I LS((A)) B(J). Str micropolyédrique à friable. Petits nodules mm de U.S. 5. S grossier, GRA mm, 1 caillou. Microporosité, macroporosité. Microracinaire.	St. 9
27	Comblement fosse de plantation jardin XVIIe	-	S.I L(S)((A)) JB. Str micropolyédrique à friable. S grossier, GRA mm, quelques GRA cm.	St. 5
28	Comblement fosse de plantation jardin XVIIe	Quelques fragments cm d'ardoise (5 cm).	S.I L(S)((A)) B(J). Str polyédrique à friable. Nodules mm de U.S. 5. S grossier, GRA mm. Microporosité, porosité.	St. 5
29	Comblement fosse de plantation jardin XVIIe	Rares microcharbons.	S.I L(S)((A)) Bf. Str polyédrique. Rares gros nodules d'U.S. 5. Sable grossier, GRA mm à cm, rares cailloux, 1 pierre. Faible porosité. Microracinaire.	St. 5
30	Comblement tranchée drainante jardin XVIIe	Fragments mm à cm d'ardoise.	S.I L(S)((A)) Bf. Str friable à polyédrique. Nodules mm de U.S. 5. S grossier, GRA mm, nombreux cailloux.	St. 4
31	Remblais de formation du talus des douves début XVIIe	-	S.I Mélange U.S. 5 et L(S)((A)) Bf.	-

32	Remblais de formation du talus des douves début XVIIe	Rares microcharbons.	S.I L(S)((A)) Bf. Str polyédrique. Rares gros nodules d'U.S. 5. Sable grossier, GRA mm à cm, rares cailloux. Faible porosité. Microracinaire.	-
33	Remblais de formation du talus des douves début XVIIe	Microcharbons, quelques fragments d'ardoise.	S.I L((S))((A)) B(J). Str polyédrique. GRA mm, rares cailloux.	Terre rapportée
34	Sous-couche allée jardin XVIIe		S.I GRA mm à cailloux, 1 pierre dans matrice U.S. 33 et U.S. 2. Nodules d'U.S. 5.	-
35	Comblement fosse de plantation jardin XVIIe		S.I L((S)) J(B) à JB. Str micropolyédrique à friable. Un peu de S grossier à GRA mm, rares cailloux à pierres. Beaucoup de microporosité.	St. 5
36	Comblement tranchée drainante jardin XVIIe	TC commune, rares fragments de mortier gris pulvérulent (<u>prélevé</u>).	S.I Enormément de cailloux et pierres de granit, GRA mm à cm, dans matrice U.S. 30.	St. 4
37	Comblement fosse de plantation jardin XVIIe	Charbons, fragments mm à cm d'ardoise	S.III L((S))((A)) Bf(N). Str polyédrique. Quelques nodules cm d'U.S. 5. S grossier, GRA mm, quelques GRA cm à cailloux. Microporosité.	-
38	Comblement fosse de plantation jardin < XVIIe	Charbons, fragments mm à cm d'ardoise	S.III L((S))((A)) Bf(N). Str polyédrique. Quelques nodules cm d'U.S. 5. S grossier, GRA mm, quelques GRA cm à cailloux. Microporosité.	-
39	Comblement fosse de plantation jardin < XVIIe	Charbons, fragments mm à cm d'ardoise	S.III L((S))((A)) Bf(N). Str polyédrique. Nodules cm d'U.S. 5. S grossier, GRA mm, quelques GRA cm à cailloux. Microporosité.	-
40	Comblement fosse de plantation jardin < XVIIe	Charbons, fragments mm à cm d'ardoise	S.III L((S))((A)) Bf(N). Str polyédrique. Quelques nodules cm d'U.S. 5. S grossier, GRA mm, quelques GRA cm à cailloux. Microporosité.	-
41	Niveau de culture jardin XVIIe	Gros fragments d'ardoise dont 1 posé à plat à l'interface supérieure, charbons.	S.III L(S)((A)) Bf(N). Str polyédrique à friable. S grossier, beaucoup de GRA mm, quelques GRA cm à cailloux.	Terre rapportée pour niveler la surface du terrain
42	Sous-couche allée jardin XVIIe ?	Fragments d'ardoise.	S.III Accumulation de cailloux dans matrice U.S. 2.	-
43	Terre rapportée fin XVIIIe – début XIXe	Rares microcharbons.	S.I L(S)((A)) Bf. Str polyédrique. Rares gros nodules d'U.S. 5. Sable grossier, GRA mm à cm, rares cailloux. Faible porosité. Microracinaire.	-
44	Creusement fosse de plantation jardin < XVIIe		S.III U.S. négative St. 1.	Comblée avec U.S. 40
45	Creusement fosse de plantation jardin < XVIIe		S.III U.S. négative St. 2.	Comblée avec U.S. 39
46	Creusement fosse de plantation jardin < XVIIe		S.III U.S. négative St. 3.	Comblée avec U.S. 38
47	Rabotage de surface début XVIIe		S.I et S.III U.S. négative.	Comblée avec U.S. 3 et 41
48	Creusement tranchée drainante jardin XVIIe		S.I U.S. négative St. 4.	Comblée avec U.S. 9 / 12 / 13 / 30 / 36
49	Creusement fosse de plantation jardin XVIIe		S.I U.S. négative St. 5.	Comblée avec U.S. 27 / 28 / 29 / 35
50	Creusement fosse de plantation		S.III U.S. négative St. 6.	Comblée avec U.S. 37

	jardin XVIIe			
51	Creusement fosse de plantation jardin XVIIe		S.I U.S. négative St. 7.	Comblée avec U.S. 7
52	Creusement fosse de plantation jardin XVIIe		S.I U.S. négative St. 8.	Comblée avec U.S. 8
53	Creusement fosse de plantation jardin XVIIe		S.I U.S. négative St. 9.	Comblée avec U.S. 26
54	Rabotage de surface fin XVIIIe ou début XIXe		S.I et S.III U.S. négative.	Comblée avec U.S. 2 et 43
55	Rabotage de surface replat du talus des douves 1913-1914		S.I U.S. négative	Comblée avec U.S. 23 et 24

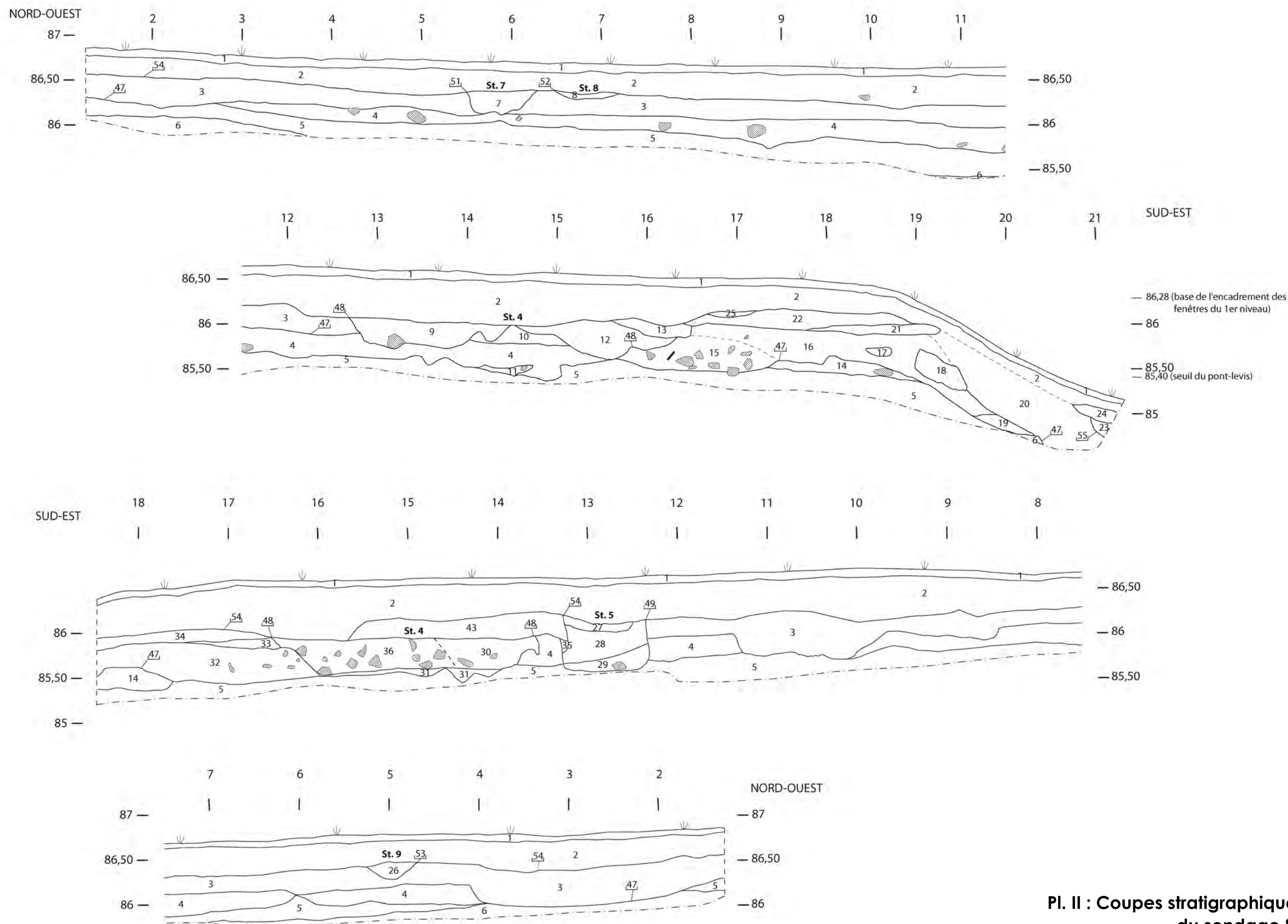
PLANCHES



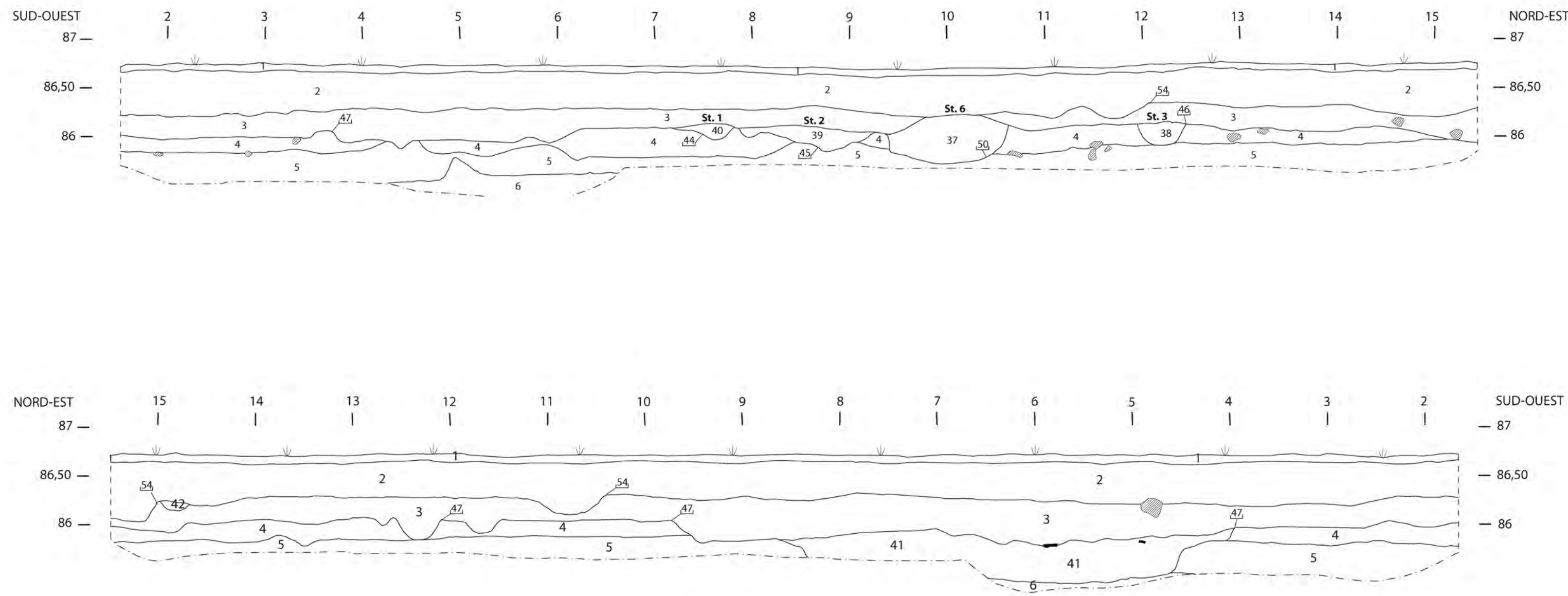
Vue du chantier depuis le nord



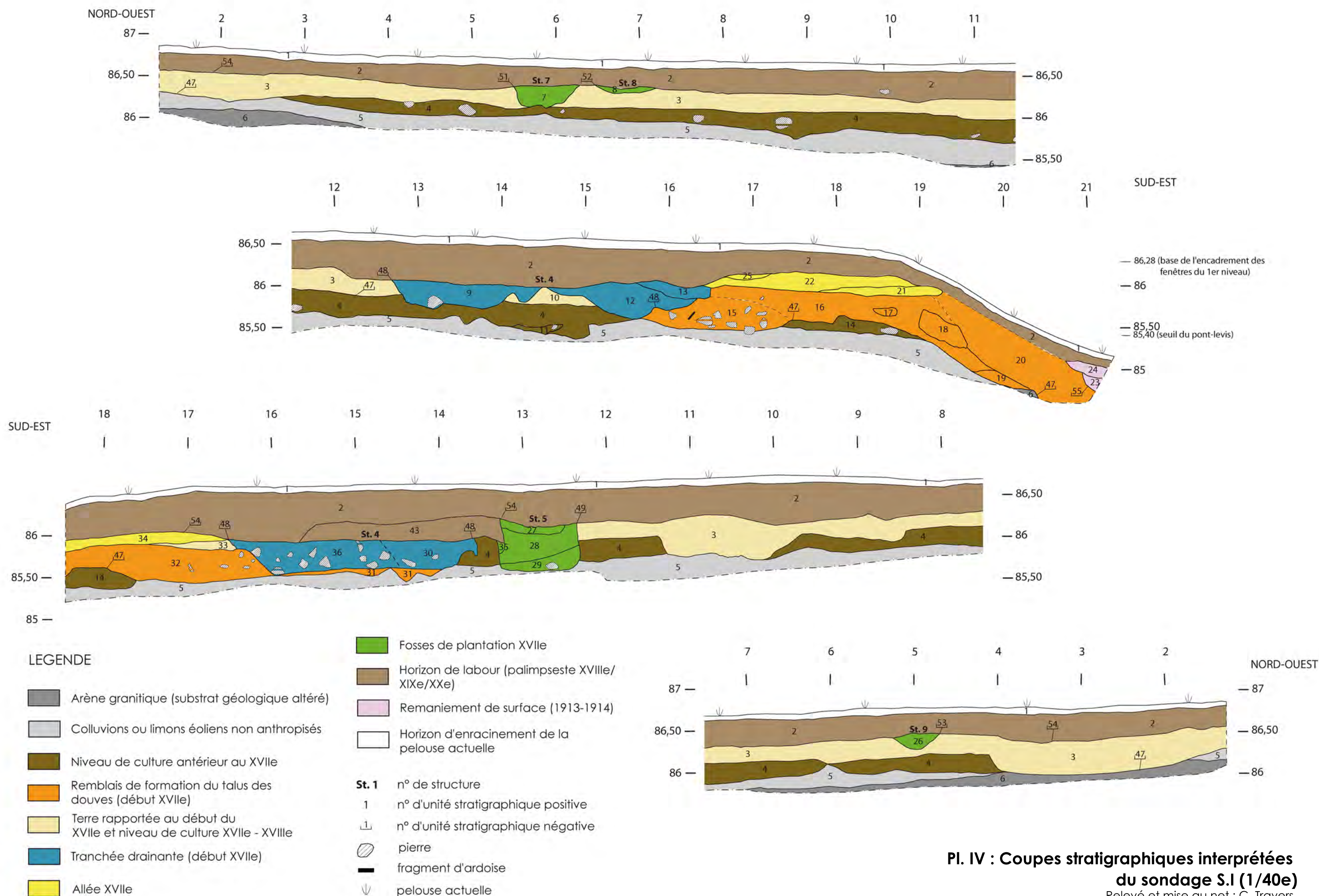
Vue du chantier depuis le château

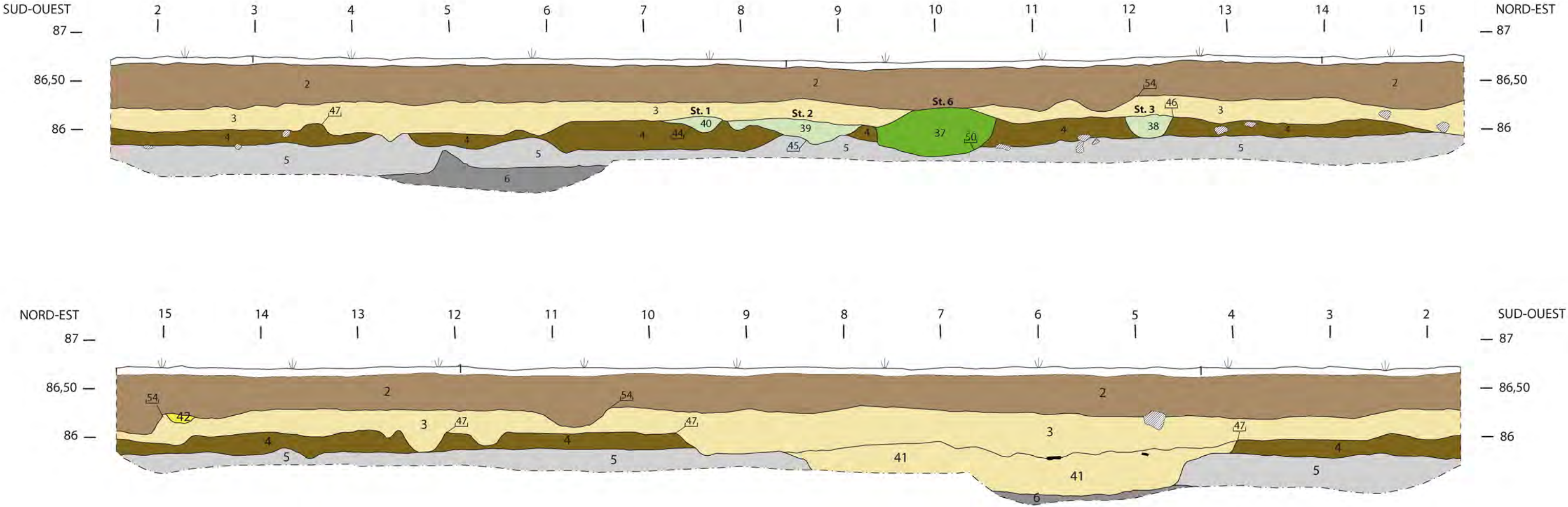


**Pl. II : Coupes stratigraphiques vierges
du sondage S.I (1/40e)**
Relevé et mise au net : C. Travers



Pl. III : Coupes stratigraphiques vierges
du sondage S.III (1/40e)
Relevé et mise au net : C. Travers





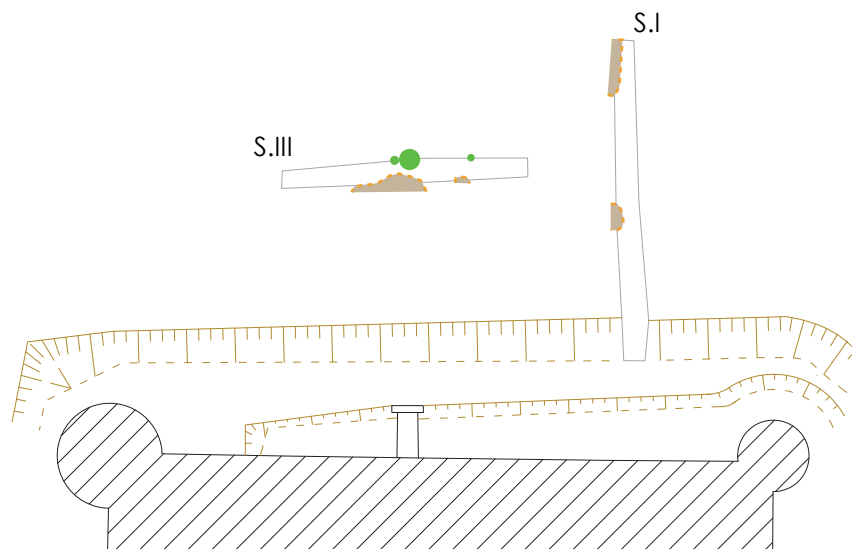
LEGENDE

- Arène granitique (substrat géologique altéré)
- Colluvions ou limons éoliens non anthropisés
- Niveau de culture antérieur au XVIIe
- Fosses de plantation antérieures au XVIIe
- Terre rapportée au début du XVIIe et niveau de culture XVIIe - XVIIIe
- Allée XVIIe
- Fosses de plantation XVIIe
- Horizon de labour (palimpseste XVIIIe/XIXe/XXe)
- Horizon d'enracinement de la pelouse actuelle

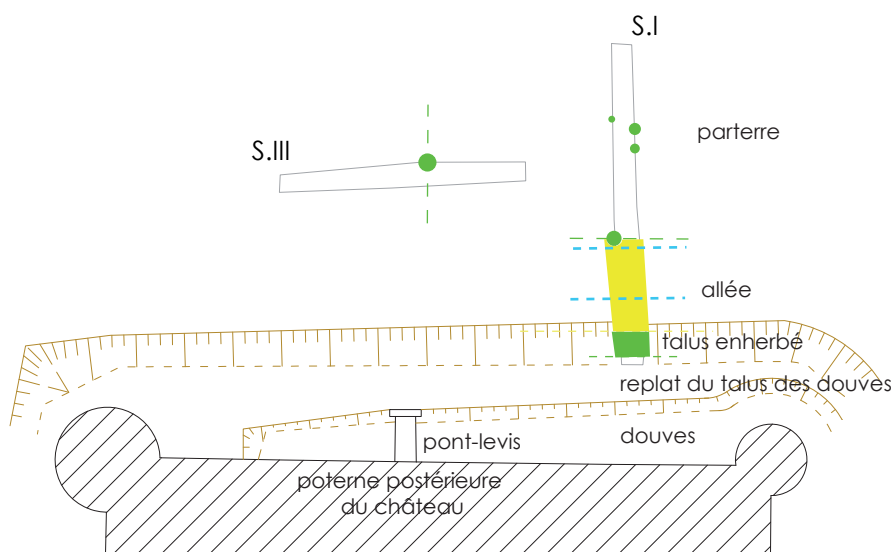
- St. 1 n° de structure
- 1 n° d'unité stratigraphique positive
- 1 n° d'unité stratigraphique négative
- pierre
- fragment d'ardoise
- pelouse actuelle

Pl. V : Coupes stratigraphiques interprétées
du sondage S.III (1/40e)
Relevé et mise au net : C. Travers

ETAT ANTERIEUR AU XVIIe



ETAT CREE AU DEBUT DU XVIIe



LEGENDE

- fosses de plantation
- négatifs de structures paysagères antérieures au XVIIe
- reliquat de surface de circulation
- limites de la tranchée drainante
- - - alignements éventuels

Echelle : 1/500e



Pl. VI : Localisation des traces archéologiques attribuées aux différents états du jardin

(conception graphique : C. Travers)